



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Brayе
et de l'Anille**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a été publiée au Journal Officiel des 12 et 13 juillet 1999.

Cette loi est destinée notamment à favoriser la transparence des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI). Elle prévoit que :

« Le président de l'EPCI doit, avant le 30 septembre de chaque année, adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci. »

« Le maire communique ce rapport au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les représentants de chaque commune membre de l'organe délibérant de l'EPCI peuvent être entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, soit à sa demande, soit à celle du conseil municipal. »

« Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI »

Extrait du *Document de mise en œuvre de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale* (Pg 40) édité par la Direction Générale des Collectivités Locales (juillet 1999)

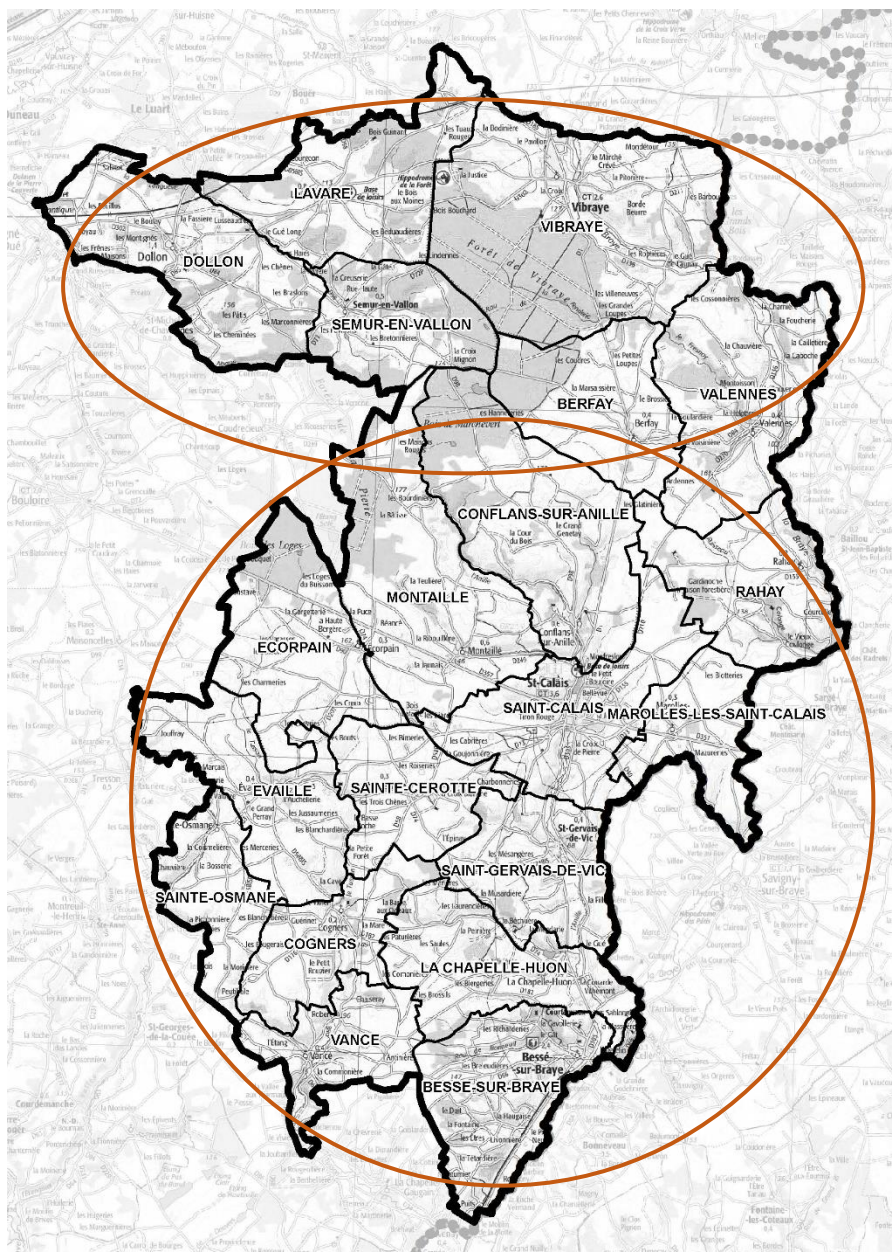
Sommaire

INTRODUCTION	3
LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	4
Le Président et les Vice-présidents	4
Le Conseil Communautaire	4
Le Bureau	6
Les différentes commissions	7
Les agents communautaires	8
L'Hôtel Communautaire	13
L'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2018	14
Une politique de développement économique et de soutien à l'emploi	14
Une politique d'aménagement du territoire	18
Une politique de communication - formation	22
Une politique du logement et du cadre de vie	25
Une politique de l'environnement	27
Une politique culturelle et touristique	31
Le transport collectif des enfants	33
La Compétence scolaire	33
La fourrière animale	33
La Compétence petite enfance	34
La base de loisirs	40
LES FINANCES	43
Les recettes de fonctionnement	43
Les dépenses de fonctionnement	43
La fiscalité directe locale	44
Les investissements	45
CONCLUSION	46

INTRODUCTION

1^{er} janvier 2017 : Création de la Communauté de Communes
des Vallées de la Braye et de l'Anille

Issue de la fusion des communautés de communes du Pays Calaisien et du Val de Braye



La VBA en quelques chiffres :

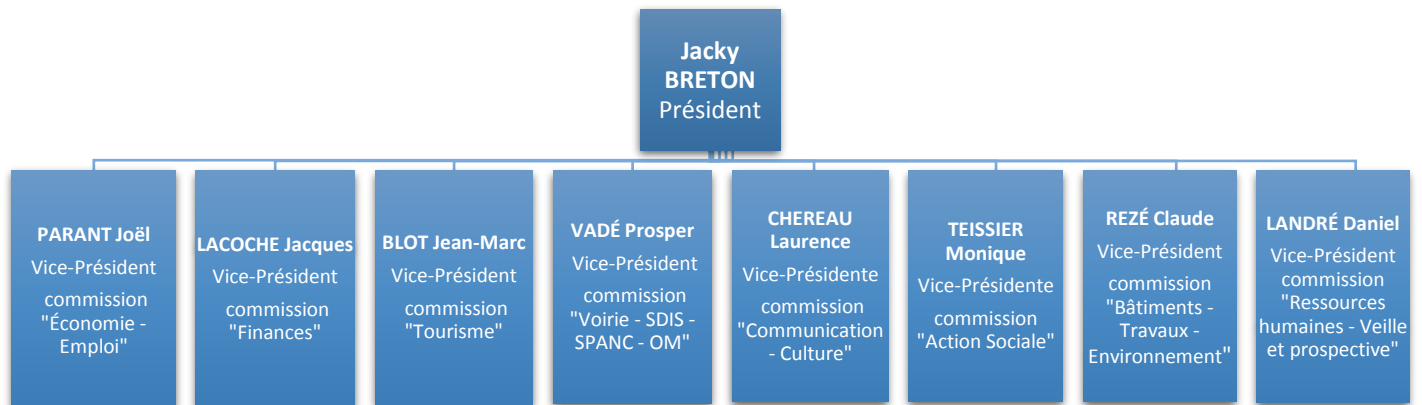
- 20 communes
- 46 élus
- 8 commissions
- 21 agents
- 415 km²
- 15 939 habitants

Des compétences d'intérêt communautaires :

- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique
- La politique du logement social et du cadre de vie
- L'environnement
- Les actions dans les domaines sportifs, touristiques, culturelles et scolaires
- L'action sociale
- La création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Le fonctionnement de la communauté de communes

LE PRESIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé de délégués représentant chaque commune adhérente qui sont au nombre de 20, à raison d'un ou plusieurs délégués en fonction de la population des collectivités pour un total de 46 délégués titulaires.

Liste des conseillers titulaires à compter du 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion des Communautés de Communes du Val de Braye et du Pays Calaisien :

Communes	Population municipale 2016	Nombre de délégués
Saint-Calais	3 349	8
Vibraye	2 600	7
Bessé-sur-Braye	2 285	6
Dollon	1 501	4
Lavaré	850	2
Montaillé	579	2
Conflans-sur-Anille	546	2
La Chapelle-Huon	545	2
Semur-en-Vallon	441	2
Saint-Gervais-de-Vic	394	1
Berfay	356	1
Evailé	353	1
Vancé	332	1
Sainte-Cérotte	319	1
Valennes	314	1
Ecorpain	305	1

Marolles-lès-Saint-Calais	279	1
Rahay	204	1
Cogners	202	1
Sainte-Osmane	185	1
Total	15 939	46

COMMUNES	TITULAIRES
Bessé sur Braye	Jacques LACOCHE Marie-Claire LAUNAY Jean Pierre MARIAIS Annie NELET Michel LEROY Brigitte FERRAND
Berfay	Annette OLIVIER
La Chapelle Huon	Bernard BONNEFOY Jean Pierre HUGER
Cogners	Michel CHERON
Conflans sur Anille	Jean-Marc LAMBERT Jean-Luc CHABILLANT
Dollon	Gérard BATARD Marc FOUQUET Gisèle GARDRAT - élue démissionnaire - remplacée par : Éléonora STERBA - délibération 20180902 du 27/09/18 Gilbert SOREL
Ecorpain	Guy RENVOISE
Evailé	Patrick GREMILLON
Lavaré	Nicolas MASSE Nicole BRIGANT
Marolles les Saint Calais	Annie JUMERT
Montaillé	Michel PAIRIGOUAS Sergine PRIEUR
Rahay	Yannick HALGRIN
Saint Calais	Léonard GASCHET Françoise LELONG Christophe NICOLAY Marlène RIOTON Claude REZE Laurence CHEREAU Jean Loup HARMAND Joël PARANT
Sainte Cérotte	Yves FOUCAULT
Saint Gervais de Vic	Maryline PILETTE
Sainte Osmane	Daniel LANDRE
Semur en Vallon	Alain CARREAU

	Arlette HERISSON
Valennes	Nadine MERCIER
Vancé	Jean Jacques HERPIN
Vibraye	Jacky BRETON Cindy GAUTIER Jean Marc BLOT Monique TEISSIER Prosper VADE Aline GARREAU David CHAMBRIER-GILLOT

Pour les communes n'ayant qu'un seul représentant, celles-ci ont un suppléant en cas d'empêchement ou d'absence :

COMMUNES	SUPPLEANTS
Berfay	Jacky LEDRU
Cogners	Annick KEMP
Ecorpain	Denise TURQUET
Evailé	Jean-Pierre GOUJON
Marolles les Saint-Calais	Annick BRUNEAU
Rahay	Claudius SALTEL
Sainte-Cérotte	Régis GUILLOCHON
Saint-Gervais de Vic	Claude DARROY
Sainte-Osmane	Arlette TABARAND
Valennes	Gilles DESHAYES
Vancé	Josiane AMIARD

Au cours de l'année 2018, le Conseil Communautaire s'est réuni 12 fois :

Le 25 Janvier	Le 10 Avril	Le 28 Juin	Le 25 Octobre
Le 22 Février	Le 26 Avril	Le 26 Juillet	Le 29 Novembre
Le 29 Mars	Le 24 Mai	Le 27 Septembre	Le 20 Décembre

LE BUREAU

Le bureau est constitué d'un Président, de 8 vice-présidents et 16 membres. Le Bureau prépare l'ordre du jour du conseil communautaire. Sa composition est la suivante :

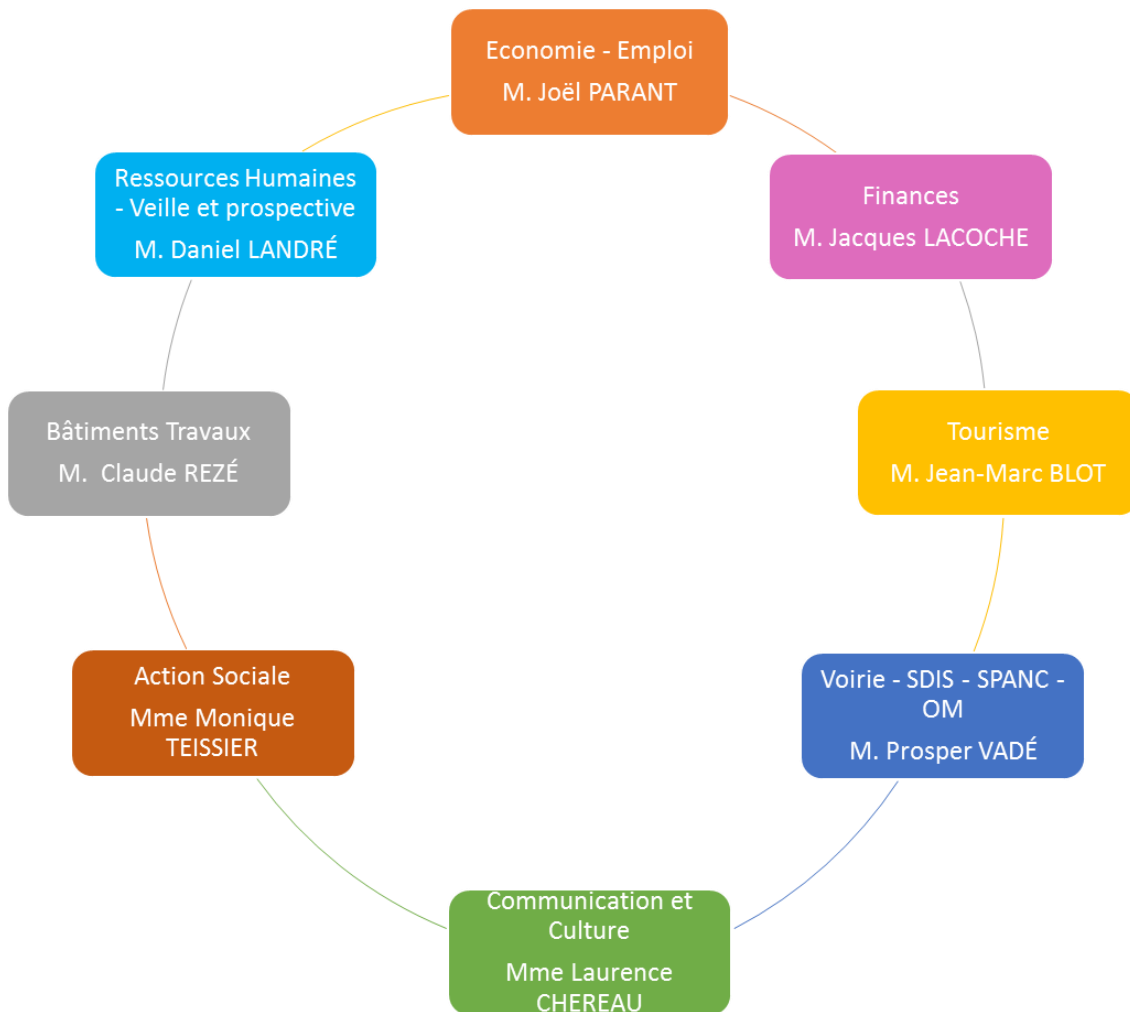
Le Président	M. BRETON Jacky	Vibraye
8 Vice-Présidents	M. PARANT Joël M. LACOCHE Jacques M. BLOT Jean-Marc M. VADÉ Prosper Mme CHEREAU Laurence Mme TEISSIER Monique M. REZÉ Claude M. LANDRÉ Daniel	Saint-Calais Bessé sur Braye Vibraye Vibraye Saint-Calais Vibraye Saint-Calais Sainte-Osmane
16 Membres	Mme OLIVIER Annette M. BONNEFOY Bernard	Berfay La Chapelle Huon

	M. CHÉRON Michel M. LAMBERT Jean Marc M. BATARD Gérard M. RENVOISE Guy M. GRÉMILLON Patrick M. MASSE Nicolas Mme JUMERT Annie M. PAIRIGOUAS Michel M. HALGRIN Yannick M. FOUCAULT Yves Mme PILETTE Maryline M. CARREAU Alain Mme MERCIER Nadine M. HERPIN Jean Jacques	Cogners Conflans sur Anille Dollon Écorpain Évaillé Lavaré Marolles les Saint-Calais Montaillé Rahay Sainte-Cérotte Saint Gervais de Vic Semur en Vallon Valennes Vancé
--	---	--

LES DIFFERENTES COMMISSIONS

Le Conseil Communautaire a formé des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Le Président de la Communauté de Communes est Président de droit dans chaque commission.

Les commissions permanentes au 31 décembre 2018 sont les suivantes :



LES AGENTS COMMUNAUTAIRES

Au 31 décembre 2018, la communauté de communes compte 21 agents :

- ✓ SERVICE ADMINISTRATIF : 7 agents dont
 - 5 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Ingénieure principale
 - 1 Rédactrice principale 1^{ère} classe
 - 1 Rédactrice principale 2^{ème} classe
 - 1 Rédactrice
 - 1 Adjointe administrative principale 2^{ème} classe
 - 1 agent titulaire à temps complet (temps partiel de droit – 28/35^{ème}) du 01/01 au 31/08/2018 puis retour à temps plein au 01/09/2018 :
 - 1 Rédactrice
 - 1 agent non titulaire à temps complet :
 - 1 Attachée contractuelle
- ✓ SERVICE TECHNIQUE : 3 agents dont
 - 2 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Adjointe administrative principale 1^{ère} classe
 - 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 1 agent titulaire à temps non complet (26/35^{ème}) :
 - 1 Adjointe technique principale 1^{ère} classe
- ✓ SERVICE PETITE ENFANCE / MULTI-ACCUEIL ET RELAIS ASSISTANT MATERNELS : 6 agents dont
 - Pour le Multi-Accueil : 4 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Educatrice Principale de Jeunes Enfants
 - 1 ATSEM principale de 1^{ère} classe
 - 1 Adjointe Technique principal de 2^{ème} classe
 - 1 Adjointe Technique
 - 1 agent non titulaire à temps non complet (17,25/35^{ème}) :
 - 1 Auxiliaire de puériculture contractuelle
 - Pour le RAM : 1 agent titulaire à temps complet :
 - 1 Adjointe administrative principale 2^{ème} classe
- ✓ SERVICE BASE DE LOISIRS ET HEBERGEMENTS RESIDENTIELS DE LAVARE : 5 agents dont
 - Pour la Base de Loisirs : 2 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
 - 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe
 - 1 agent titulaire à temps non complet (25/35^{ème}) :
 - 1 Adjoint technique
 - Pour les Hébergements Résidentiels : 2 agents titulaires :
 - 1 agent titulaire à temps complet :
 - 1 Adjointe administrative
 - 1 agent titulaire à temps non complet (25/35^{ème}) :
 - 1 Adjointe technique

Une adjointe administrative issue de la commune de Bessé sur Braye est mise à la disposition de la Communauté de communes pour la gestion des ordures ménagères, à hauteur de 10 heures par semaine.

A blue 3D pyramid graphic is positioned on the left side of the page, pointing upwards. To its right, seven horizontal rounded rectangular boxes are stacked vertically, each containing the name and job title of a staff member. The boxes are color-coded: light blue, light blue, light blue, light green, light yellow, light yellow, and light red.

 **SERVICE ADMINISTRATIF :**

Sylvie LEMEUNIER

Ingénieure Principale
Direction des Services

Aude BELLANGER

Rédactrice principale 1ère classe
Services financiers, marchés publics

Corinne DAGUENET

Rédactrice
Comptabilité, centre de santé

Vanessa LEBERT (temps partiel)

Rédactrice
Chargée de la commission communication -
culture, SPANC - PLUI

Delphine LEVEAU

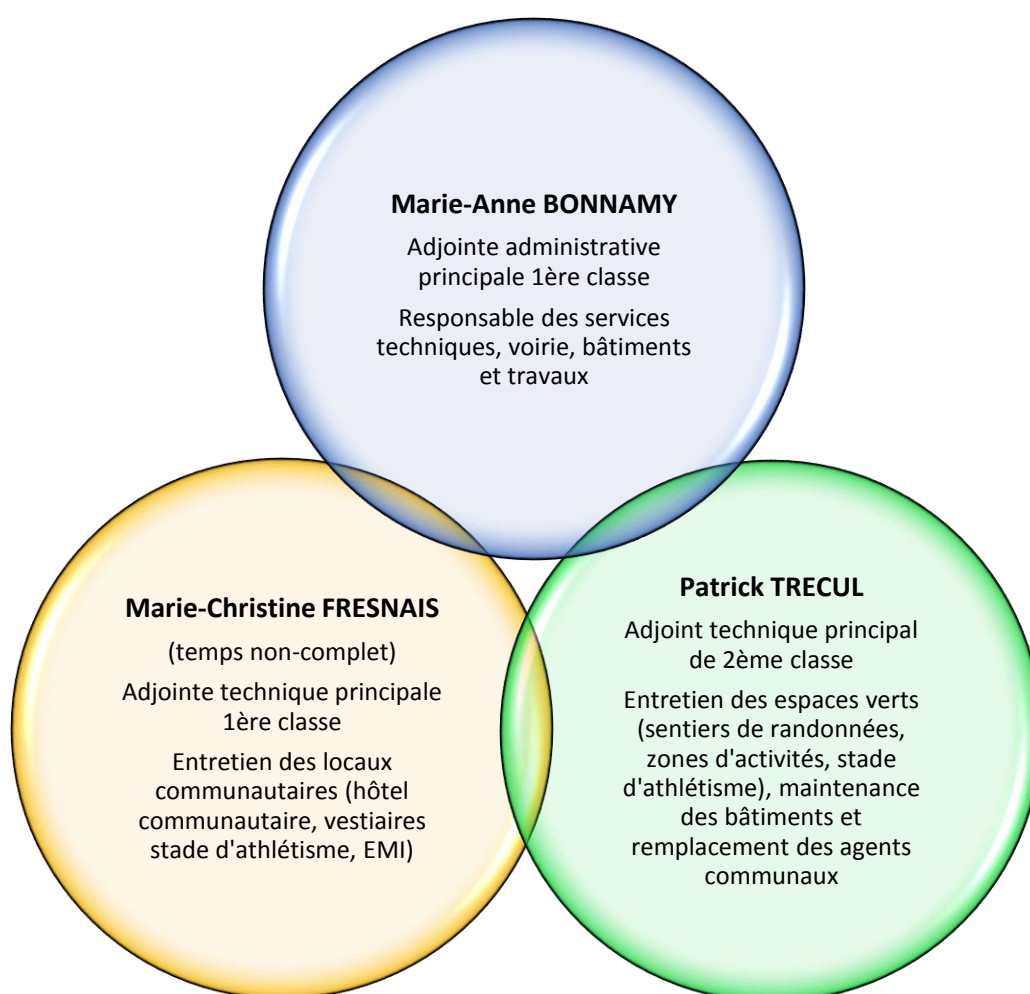
Adjointe administrative principale 2ème classe
Accueil, secrétariat - gestion du FCTVA et des
dossiers de subventions

Magalie FORGET

Rédactrice principale 2ème classe
Assistante ressources humaines

Florence OLIVIER

Attachée contractuelle
Chargée de mission économique

 **SERVICE TECHNIQUE :**

 **SERVICE PETITE ENFANCE :****Ludivine LEDRU**

Educatrice Principal Jeunes Enfants
Directrice du Multi-Accueil

**Mélanie MARIS**

ATSEM principale de 1ère classe

**Julie BOURLIER**

Adjointe technique

**Cécile DUCHEMIN**

Adjointe technique principal de 2ème classe

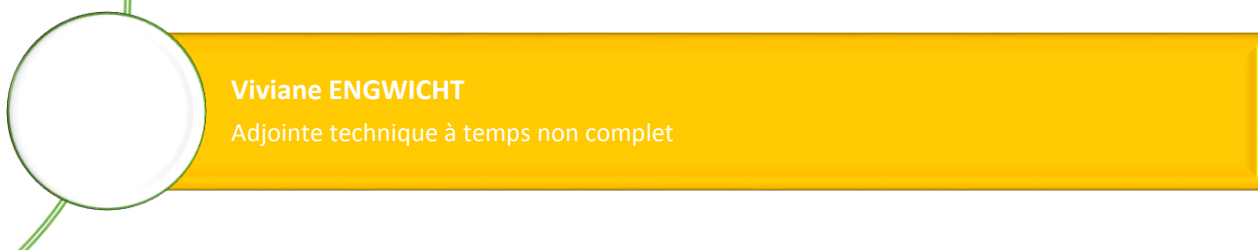
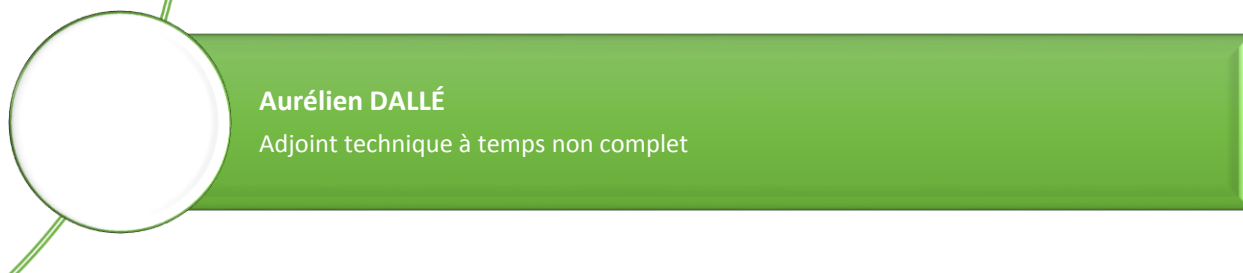
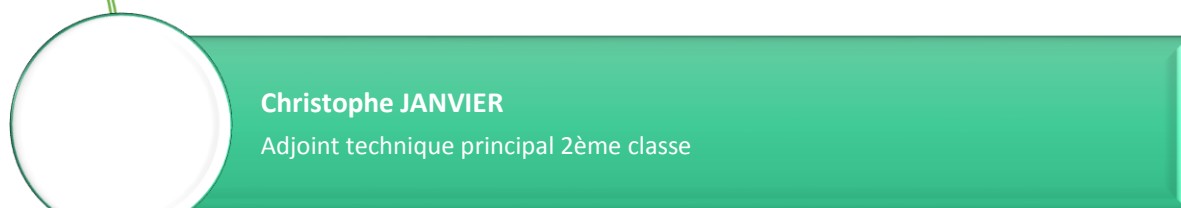
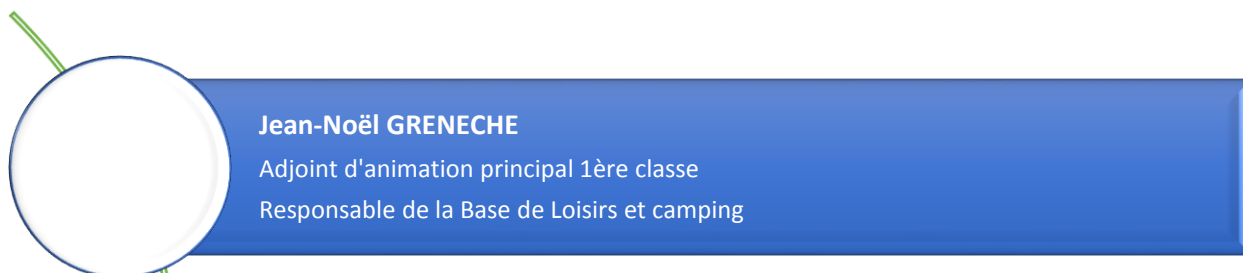
**Julie MAUCOURT**

Auxiliaire de puériculture à temps non complet - contractuelle

**Catherine LEJARD**

Adjointe administratif principale 2ème classe
Responsable du RAM

↳ SERVICE BASE DE LOISIRS ET HEBERGEMENTS RESIDENTIELS :



L'HOTEL COMMUNAUTAIRE

En 1999 La Communauté de Communes du Pays Calaisien a fait l'acquisition d'un bâtiment de construction des années 30, constitué d'un seul logement, vacant depuis quelques années et présentant un bon état général. La totalité de l'immeuble a été conservée, pour réaliser le siège de la communauté de communes.

Depuis le mois de février 2001, cet hôtel communautaire accueille les agents communautaires au gré de son développement.

En 2017, à la suite de la fusion, du transfert de personnel et du recrutement de nouveaux agents, suite à une réorganisation des missions et des services, l'hôtel communautaire dans sa configuration actuelle n'est plus en capacité de maintenir de bonnes conditions de travail, voire même dysfonctionne : Depuis le dernier recrutement, soit octobre 2017, le Président a cédé son bureau, et des agents ont été regroupés à plusieurs dans les bureaux au détriment de leur concentration professionnelle.

Aux conditions non idéales, l'élargissement des compétences va entraîner le recrutement de nouveaux agents et accentuer les dysfonctionnements.

Les objectifs de réalisation :

- Optimiser les conditions de travail pour les occupants actuels (agents et élus)
- Accueillir de nouveaux agents / développement des compétences
- Amélioration de certaines fonctionnalités : reprographie, fournitures, salle de convivialité, sécurité serveur, rangement, local ménage....

Un agrandissement dans les combles semble le meilleur compromis par rapport aux objectifs à atteindre et aux possibilités financières de la collectivité.

Création de 4 bureaux dans les combles, division d'un bureau et agrandissement de la salle de convivialité afin de répondre aux objectifs et modification du réseau chauffage

Les travaux ont débuté en 2018 et se réalisent sur une période de 6 mois pour un coût de réalisation de 145 000 € HT, subventionné à hauteur de 80% par l'Etat et la Région dans le cadre du contrat territoire Région.

L'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2018

UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE SOUTIEN A L'EMPLOI

1) L'adhésion à la Mission Locale Sarthe Nord

En 2018, la participation à la Mission Locale Sarthe Nord est de 17 766.10 €, soit 1,10 € par habitant.

La Mission Locale Sarthe Nord exerce une mission de service public en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 -25 ans. Elle intervient sur un bassin de population de 154 917 habitants divisé en quatre zones autour de la Ferté Bernard, Mamers, Beaumont sur Sarthe et Saint Calais. Elle déploie son action à travers 17 espaces d'accueil répartis sur l'ensemble de ce territoire rural caractérisé par une dispersion des activités, où les jeunes de moins de 26 ans représentent 11,3 % de la population active, mais près du ¼ des demandeurs d'emploi. En 2018, la MLSN a accompagné 2 072 de ces jeunes, une évolution de -13 % par rapport en 2014.

Les ML offrent aux jeunes un accompagnement global en vue de leur insertion sociale et professionnelle, leur action s'organise autour de 5 axes :

1. **Repérer, accueillir, informer et orienter**, en prenant en compte les spécificités et les besoins des jeunes afin d'assurer à chacun l'égalité d'accès aux droits, aux dispositifs d'aide aux services publics
2. **Accompagner le parcours d'insertion** : en construisant avec les jeunes et en relation avec les acteurs locaux concernés les différentes étapes nécessaires à la réussite de leurs projets d'insertion.
3. **Agir pour l'accès à l'emploi** : en travaillant avec les employeurs, les acteurs du monde économique et en concertation avec les autres membres du service public de l'emploi et avec les organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi.
4. **Observer le territoire et apporter une expertise** : afin de proposer des réponses adaptées pour développer l'offre d'insertion et nourrir la réflexion du service public de l'emploi sur l'évolution souhaitable et l'adaptation des dispositifs.
5. **Lever les freins à l'emploi** : logement, mobilité, gestion budgétaire, santé, accompagnement social, point écoute par une psychologue

↳ 205 jeunes ont été accueillis sur le territoire de la CCVBA dont 79 en premier accueil :

- ↳ 82 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP- BEP),
- ↳ 15 ont accédé à une formation
- ↳ 10 jeunes ont conclu un contrat en alternance et 5 retours à la scolarité,
- ↳ 304 jeunes sont en dynamique d'emploi, de formation (continue ou initiale)

La Mission Locale reçoit les jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à construire un projet d'insertion professionnelle et sociale. Cela peut prendre la forme d'un soutien ponctuel, mais il s'agit dans la grande majorité des cas d'un suivi global et individualisé jusqu'à l'accès à un emploi durable. Les 124 jeunes accueillis sont régulièrement reçus en entretien et bénéficient d'ateliers et d'informations collectives. Les conseillers de la ML s'appuient sur un diagnostic, et mettent en place un accompagnement personnalisé et global. En moyenne chaque jeune bénéficie de 4 entretiens.

La garantie jeune

L'engagement dans la garantie jeune dure 12 mois. En échange d'une implication totale du jeune dans ses démarches d'accès à l'autonomie et à la mise en situation professionnelle, une allocation mensuelle de subsistance lui est versée (environ 480€) par mois.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation précaire et qui ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation et sans ressources. Depuis septembre 2015, démarrage du dispositif, 379 jeunes en ont bénéficié dont 201 en 2018.

17 jeunes du territoire ont été bénéficiaires de la garantie jeunes.

Tremplin pour l'emploi (Fondation Arconic)

Le partenariat privilégié construit depuis 2014, suite à un appel à projet, avec la fondation Arconic et l'entreprise du groupe située à Saint Cosme en Vairais permet à la Mission Locale Sarthe Nord de développer le programme Tremplin Pour l'emploi de 21 jeunes.

Des conseillères à l'écoute

Deux conseillères en insertion, une conseillère emploi et une psychologue accueillent les jeunes au 17 rue Fernand Poignant à Saint Calais et à Vibraye. Toutefois suite à la dissolution de la Maison de l'emploi en septembre 2014, la fréquence des permanences de la mission locale a été réduite, ne se tenant plus que sur deux jours : Lundi et jeudi. Toutefois, il est possible de rencontrer la conseillère emploi sur rendez-vous.

2) Le développement économique : La mission économique

La mission économique, comme les années précédentes est à l'écoute des chefs d'entreprises.

Conseils et accompagnement des chefs d'entreprises pour la constitution de dossiers, demande de conseils, d'informations et d'aides financières dans divers domaines (Création d'entreprise, création d'emploi, investissement, matériel de production...). En 2018, la mission économique a accompagné 28 porteurs de projet.

5 d'entre eux ont concrétisé leur projet au cours de l'année, 9 dossiers étaient toujours en cours de montage en fin d'année.

50 % des demandes n'ont pu aboutir, soit par manque de pertinence de la demande initiale, soit par simple curiosité – benchmarking du territoire.

58% des demandes relatives à l'immobilier n'ont pu être satisfait faute d'offre disponible, tant dans le parc public que le parc privé.

Au cours de cette année, 3 achats ont été convenus avec VBA, 2 en foncier et 1 en immobilier. En outre, la Mission économique a contribué à la vente d'immobilier d'un propriétaire privé.

5 chefs d'entreprises dans des demandes de subventions MACS. 1 dossier n'a pas été finalisé, le porteur de projet s'est avéré non éligible. Par ailleurs, 2 dossiers de PLCA Accompagnés ont également été montés par la CMA.

La société VAUTCRANNE a fait l'acquisition de 2 000 m² de foncier dans la zone artisanale du Bray (Vibraye). Par ailleurs, 6 650m² sont en cours de négociation dans cette même zone.

17 000m² sont en cours de négociation dans la zone du Pressoir (2 & 3) de Saint Calais.

En juillet 2018, la communauté de communes a consenti un crédit-bail, d'une durée de 15 ans, à la société SAS Proust, relatif au bâtiment industriel situé ZA du Pressoir à Saint Calais.

a. Faits marquants de l'activité en 2018 :

Avril	Semaine de l'Industrie – Manifestation PRO et Grand public labélisée et référencée par le Ministère de l'industrie 27 mars : session PRO à destination des industriels du territoire avec l'intervention de l'Agence Régionale pour la présentation des dispositifs « AMI Industrie du Futur » Du 1 ^{er} avril au 16 avril – 3 semaines d'exposition de productions représentatives des industries du territoire dans les vitrines des commerçants de Bessé-sur-Braye, Saint-Calais et Vibraye.
Juin	Challenge Interentreprise – à l'occasion du 30 ^{ème} Triathlon de Saint-Calais On peut saluer nos élus engagés qui ont défendu les couleurs de VBA lors de l'épreuve du Tri-relais
Septembre	Rallye Cœur de France – Associée à l'Organisation de Courses, VBA a invité des industriels, locomotives de l'Industrie sarthoise à venir faire connaissance avec nos industriels locaux en vue de développer d'éventuels partenariats économiques.

b. Prêt d'Honneur avec Initiatives Sarthe

Dans le but de soutenir la création et la reprise d'entreprise sur son territoire, la communauté de communes a signé en 2011 avec l'association Initiatives Sarthe une convention. Cette dernière a été renouvelée avec prise d'effet au 16 avril 2018 pour une durée de 1 an.

L'objectif de cette opération de soutien est de compléter les prêts octroyés par Initiatives Sarthe dans le cadre de leur dispositif départemental. Le bénéficiaire pourra ainsi obtenir un prêt complémentaire à 0% de la communauté de communes. Sur les 7 500 € abondés par la collectivité, 2 875 € sont désormais disponible pour un appui de VBA.

Au cours de l'année 2018, 6 porteurs de projet ont monté un dossier, 1 financement a été engagé, les autres dossiers passeront en comité au cours de l'année 2019.

Le dispositif AMI « Industrie du futur » a été mobilisé par 2 entreprises du territoire, Atelier 41 (Saint-Calais) et SAS Proust (à la suite de son déménagement à Saint-Calais).

c. Zones et terrains d'activités

Bilan de l'offre foncière au 31 décembre 2018 :

Désignation	Nombre de m ² cessibles	Crédit-bail	Location avec bâtiment
SAINT CALAIS			
Zone du Pressoir lot 1	7 031	1	1
Zone du pressoir lot 2	3 212		
Zone du pressoir lotissement 3	30 666		
Zone de la Pocherie	14 062		
VIBRAYE			
ZA commerciale du Bray	5 835		
Zone Artisanale du Bray	14 919		
BESSE SUR BRAYE			
Les Chapelles	3 621		
La Borde	14 309		1
Total	9ha 36a 55ca	1	2

Suite à la fusion et au transfert de la compétence économique à la communauté de communes imposé par la loi NOTRE, les zones d'activités accueillant au moins deux entreprises, ayant fait l'objet d'une procédure d'urbanisme pour leur aménagement et présentant des disponibilités foncières viabilisées, doivent être transférées à la communauté de communes, seule compétente en la matière. Les Zones d'activités de la Borde et des Chapelles à Bessé sur Bray et la zone de la Pocherie à Saint Calais sont concernées par ce transfert.

UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1) Le Contrat Territoire Région 2018-2020 : En préparation

Dans le cadre du Pays du Perche Sarthois, un contrat mutualisé avec des communautés de communes de l'Huisne Sarthoise, des Vallées de la Braye et de l'Anille, le Gesnois Bilurien et une partie de Maine Saosnois va être signée avec la Région au printemps 2019, une programmation de travaux (2018-2020). L'année 2018, a permis le recueil et la sélection des projets éligibles des communes et de la CCVBA.

Sur le territoire de la CCVBA, la Région subventionnera à hauteur de 1 079 000€, dont 31 000€ pour l'ingénierie du Perche. 15 actions ont été proposées, dont 3 pour la CCVBA

Intitulé	Montant estimatif du projet (HT)	Montant de la subvention régionale	Avancement du projet
Agrandissement Hôtel communautaire	143 000 €	85 490 €	Démarrage en avril 2019
Développement du musée de la musique mécanique	500 000 €	50 000 €	Acquisition en juillet 2019
Rénovation des bâtiments base de loisirs	257 000 €	155 436€	Etude de conception Travaux en 2019

2) Les Maison de Santé

Au 31 décembre 2018, les maisons de santé du territoire accueillent :

Maison de santé de Bessé-sur-Braye	2 médecins généralistes
	3 Infirmiers(ères)
	1 pédicure-podologue
	1 ostéopathe
	1 sophrologue
Maison de Santé de Saint Calais	3 médecins généralistes (dont 1 salarié de la CCVBA)
	4 dentistes
	3 infirmières
	1 pédicure-podologue
	1 audio-prothésiste
MSP Vibraye	3 médecins généralistes
	3 dentistes
	1 kinésithérapeute
	1 pédicure-podologue
	3 infirmières
	1 psychologue (ponctuellement)
	1 ostéopathe
	1 sophrologue (ponctuellement)

Deux logements meublés à la maison de santé de Bessé-sur-Braye et de Vibraye accueillent des étudiants et/ou des professionnels remplaçants.

Le centre de santé est installé à la Maison de Santé de Saint Calais :

A ce pôle de santé s'ajoute le centre de santé, créé depuis le 1^{er} décembre 2016, et installé à la MSP de Saint Calais. La collectivité sous forme de vacation rémunère un médecin salarié.

Le secrétariat du centre de santé est assuré par la secrétaire du pôle de médecine générale libérale, en contrepartie la collectivité reverse 1/3 du salaire à la SCM médicale. A ces charges s'ajoutent les frais de fonctionnement.

Dépenses :

- 27 416 € reversement à la SCM de la médecine libérale
- 58 700 € salaire chargé du médecin salarié à mi-temps

Recettes :

- 62400 € : recettes des consultations réalisées par le médecin, soit 2304 consultations en 2018
- 10 947 € : reversement par la CPAM suite au contrat signé avec cette dernière

Ce service est déficitaire, le budget principal doit apporter une subvention pour équilibrer ce budget.

3) Le contrat Local de Santé

L'ARS des Pays de la Loire, via la délégation territoriale de la Sarthe et la Communauté de Communes du Pays Calaisien, a souhaité engager une démarche collective de mobilisation des acteurs locaux de la santé à l'échelle de la Communauté de Communes pour réaliser un diagnostic santé partagé, ainsi qu'un plan d'actions concerté répondant aux besoins identifiés afin d'aboutir à la signature d'un Contrat Local de Santé.

Pour ce faire, l'appui d'un prestataire, spécialisé en santé publique, Icone Médiation Santé, a été requis.

En 2015

- **Phase 1** : Etat des lieux quantitatifs du territoire en matière de santé. Recueil des besoins et des difficultés en matière de santé auprès des professionnels de santé, des acteurs de santé, des élus et de la population

Début 2016

- **Phase 2** : définition des priorités et axes stratégiques

3 Thématiques structurantes, enjeux du territoire, dynamiques et acteurs à mobiliser

- AXE 1 - Accès aux soins, offre de soins, éducation thérapeutique
- AXE2 - Parcours de santé des personnes âgées
- AXE3 - Prévention et promotion de la santé

Au printemps 2016 : Ateliers de travail menés autour de ces 3 thématiques

- **Phase 3** : Définition et rédaction du plan d'actions 4 fiches actions

Février 2017 (comité de pilotage : Léonard GASCHET, Françoise LELONG, Jacques LACOCHE, Michel LEROY, Jacky BRETON, Jean Pierre HUGER)

Les actions prioritaires déterminées

Axe 1 :

1^{ère} action

- Redynamiser le projet de santé du territoire et accompagner la mise en place de structures d'exercice coordonné (Pôles de santé, MSP, Centre de santé)
- Communiquer pour rechercher et attirer de nouveaux médecins et professionnels de santé sur le territoire (élaboration de supports de communication, mise en ligne de ces supports, participation à des salons, etc.)
- Déployer un dispositif d'accueil des professionnels de santé et de leur famille
- Financer l'acquisition du logiciel spécifique Axisanté compatible CPAM pour le tiers payant intégral et agréé ASIP.

2^{ème} action

- Dans le cadre d'un groupe de travail, réalisation d'une plaquette qui répertorie d'une part, tous les professionnels de santé (libéraux, hospitaliers et salariés) du secteur, et qui présente d'autre part, les

dispositifs de maintien à domicile (dont l'accueil de jour itinérant St Calais/Bessé sur Braye et l'hébergement temporaire de Vibraye)

- Organisation de la distribution de ces documents par les professionnels et les structures relais et renseignement des tableaux de suivi
- Mise en place d'une signalétique urbaine dans les communes pour aider les gens à s'orienter
- Utilisation de l'outil 3rsanté par les acteurs
- Organisation de soirées thématiques (troubles cognitifs, dépression et prévention du suicide...) avec un volet présentation des acteurs pouvant intervenir dans la situation.

AXE2 :

- Utilisation de la fiche navette domicile -secteurs de santé mentale (à titre expérimental)
- Déploiement de l'outil de détection des personnes âgées fragiles par les acteurs cibles.
- A partir de l'automne 2017 déploiement de la Carte A 'Dom
- Déploiement de l'outil repérage fragilité (à titre expérimental)

AXE 3 :

Mettre en place des actions de prévention individuelle :

- Améliorer les capacités de repérage des situations de mal-être via la formation et la sensibilisation des acteurs au contact des publics cibles
- Etudier les possibilités de sensibiliser les élus à la thématique santé mentale et de former les acteurs au repérage de la crise suicidaire sur le territoire de la communauté de communes
- Mettre en place des actions de prévention collective en direction de plusieurs publics **cibles** (Jeunes, Adultes, Personnes âgées, Parents) en s'appuyant sur des acteurs ressources (IREPS, ANPAA, CHSCT et Club des entreprises, MSA, secteurs de psychiatrie, MDA, Mission locale, etc.)
- Mettre en place un groupe de travail afin de préciser les actions à mettre en place.

L'année 2017 a vu la signature du contrat de santé sans toutefois le recrutement d'un coordinateur fortement recommandé par l'ARS.

En 2018 : l'animation du contrat local de Santé est en veille

4) Déploiement de la fibre optique : Le Contrat Territoire Innovant

Le Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement numérique (smsAn) créé en 2005, qui réunit le Conseil Départemental et le Mans Métropole, a confié la concession du réseau haut débit à Sartel.

L'objectif du Syndicat est d'apporter à tous les Sarthois une connexion au réseau très haut débit pérenne répondant aux besoins immédiats et à très long terme. Seule la construction d'un réseau intégral du territoire, de fibres optiques peut répondre à cet objectif. Aucun projet répondant à l'attente des sarthois ne pourra se faire sans la mobilisation des financements des Communautés de Communes, du Département, de la Région, de l'État, des Fonds Structurels Européens.

A partir de 2018, la Communauté de communes adhère au syndicat Sarthe Numérique à hauteur de 0,10 € par habitant (pour les dépenses courantes de fonctionnement) et à hauteur de 0,30 € par habitant (pour les dépenses de fonctionnement relatives aux actions de suivi de déploiement du réseau départemental à très haut débit en fibre optique – FTTH).

La communauté de communes signe le C.T.I. pour le déploiement de la fibre optique prioritairement dans les communes ou la desserte en débit est la plus faible. En prévisionnel est envisagé de raccorder **3 224 prises** sur les communes (Berfay, Conflans sur anille, Cogners, Ecorpain, Evailé, La Chapelle Huon, Marolles les Saint calais, Rahay, Sainte Cérotte, Saint Gervais de Vic, Sainte Osmane, Vancé) pour une participation financière de la CCVBA à hauteur de 1 612 000€ dont 1 500 000 € financé par un emprunt.

La CCVBA a financé, en 2018, la réalisation des Points de Mutualisation d'Ecorpain-Montaillé, Saint-Calais-Rahay, Sainte-Cérotte-Saint-Calais, Marolles-Lès-Saint-Calais-Saint-Calais et Conflans-sur-Anille-Berfay, pour 761 500 Euros.

5) Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Un Plan Local d'Urbanisme (PLUi) est un document d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale. Il remplace les documents d'urbanisme existants (cartes communales, plans d'occupation des sols, plans locaux d'urbanisme communaux), qui permettent l'instruction des permis de construire. Un document d'urbanisme a pour objectif d'encadrer les nouvelles constructions et de protéger certains secteurs ou éléments du paysage (des terres agricoles, des zones humides, des haies...). Ainsi, le PLUi définit les zones pouvant accueillir de l'habitat, des activités économiques ou les activités de loisirs. Il organise l'espace pour limiter les conflits de voisinage et la vulnérabilité aux risques. Il définit ainsi les conditions de développement durable des communes, pour un cadre de vie et des paysages agréables.

Ce ne sont pas moins de 76 réunions qui ont eu lieu sur l'année 2018. Au début de l'année, les grandes orientations ont été fixées par les élus. Elles se sont inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui s'articule autour de 3 axes :

Axe 1 Identifier un maillage de pôles pour développer le territoire

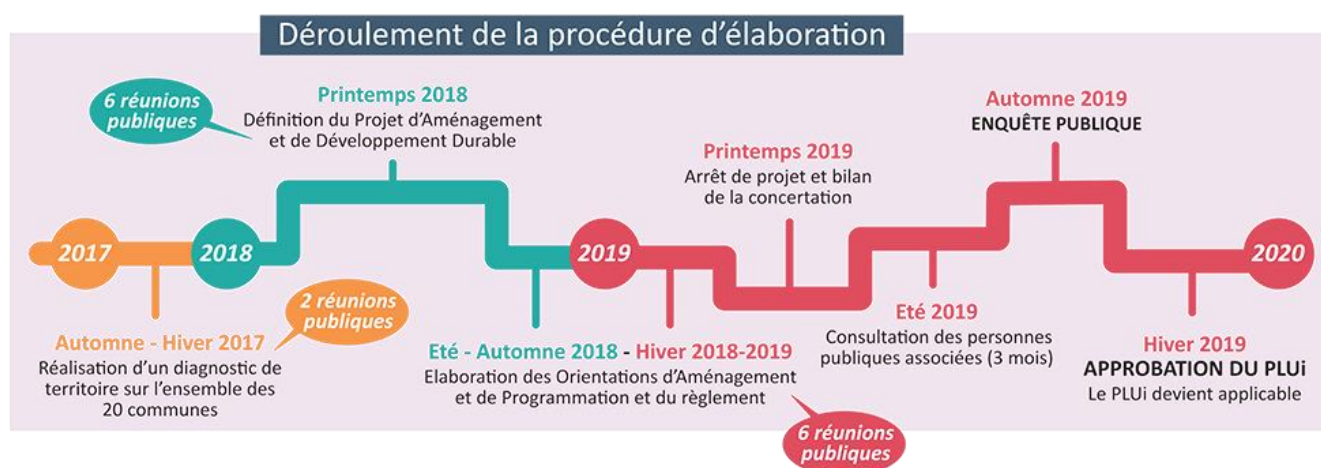
Axe 2 Définir une stratégie de développement économique durable s'appuyant sur les atouts d'un territoire rural

Axe 3 Valoriser le paysage et le patrimoine et prendre en compte les sensibilités environnementales

Le PADD a été débattu en conseil communautaire le 24 mai 2018.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est accompagné des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Il s'agit d'actions et d'opérations d'aménagement à mettre en œuvre. Le PLUi des Vallées de la Bray e et de l'Anille comporte 45 Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Enfin, en fin d'année, les élus ont commencé à travailler sur le règlement écrit.



UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION - FORMATION

Afin d'élargir son réseau et se faire mieux connaître auprès de la population et des entreprises, la commission communication a beaucoup travaillé avec la mission économique.

La semaine de l'industrie :

Durant trois semaines, les industries du territoire ont exposé des pièces de leur production dans les commerces de Bessé sur Braye, Saint Calais et Vibraye.

Passion Meca
SAS Proust
Imtrapap
Kalistâ
MS Composants
SEE Gallas
La Ferme Mont Saint Père
Niedax
Anille Braye Transports
B-Fast System



Presse –La calaisienne – St-Calais
Pascal Carreau – Bessé/Braye
Carrefour Express – Vibraye
Charcuterie Joubert – St-Calais
Bessé Optique – Bessé/Braye
Les lutins de Sophie – Vibraye
Zenébelle – St-Calais
Bessé Coiffure – Bessé/Braye
Créa' Fleurs – Vibraye
Symphonie florale – Bessé/Braye
Meubles Clément – St-Calais & Vibraye
L'arbre à laine – St-Calais
Institut Océane – Bessé/Braye
La bobine de Capucines – Vibraye
Cap' tif – St-Calais
MD Clean – Bessé/Braye
Imagin' Hair – Vibraye
Marie Bio – St-Calais
Charcuterie Joubert – Bessé/Braye
Vibra' hair – Vibraye
Chaussures Beslu – St-Calais & Vibraye
A fleur de peau – Bessé/Braye
Le fournil de l'Anille – St-Calais
Gérald Brocante – Bessé/Braye
Garage Guillard - Vibraye
Crédit Mutuel – Bessé/Braye & Vibraye
Axa – St-Calais

Les 30 ans du triathlon :



1^{er} challenge interentreprises VBA

66 partants ont été décomptés à l'épreuve du tri-relai XS, dont des entreprises, associations et une équipe de trois élus communautaires. Montée sur la plus haute marche du podium, Savigny transports, une société de Transport routier. En 2^{ème} position Siplast, spécialiste de l'étanchéité et en 3^{ème}, E2TS une entreprise de terrassement.

L'équipe VBA était composée d'Aline Garreau, élue à Vibraye, de Maryline Pilette, élue à Saint-Gervais-de-Vic et de Jean-Pierre Goujon, élu à Évaillé.

Le Rallye cœur de France :



La Mission Économique a saisi cette opportunité afin de communiquer sur les atouts du territoire auprès de 80 chefs d'entreprises minutieusement sélectionnés et invités au château de Courtauvaux. L'objectif ? Créer du lien et de nouvelles relations d'affaires entre les dirigeants. La cible ? Des sociétés pouvant avoir des interactions avec les industries locales.

Une plaquette publicitaire a été éditée à cet effet rassemblant toutes les possibilités et atouts qu'offre VBA en matière d'accueil de séminaires, de zones d'activités, d'infrastructures intercommunales sportives, culturelles ou ludiques.

1) Les nouvelles technologies et le secteur scolaire

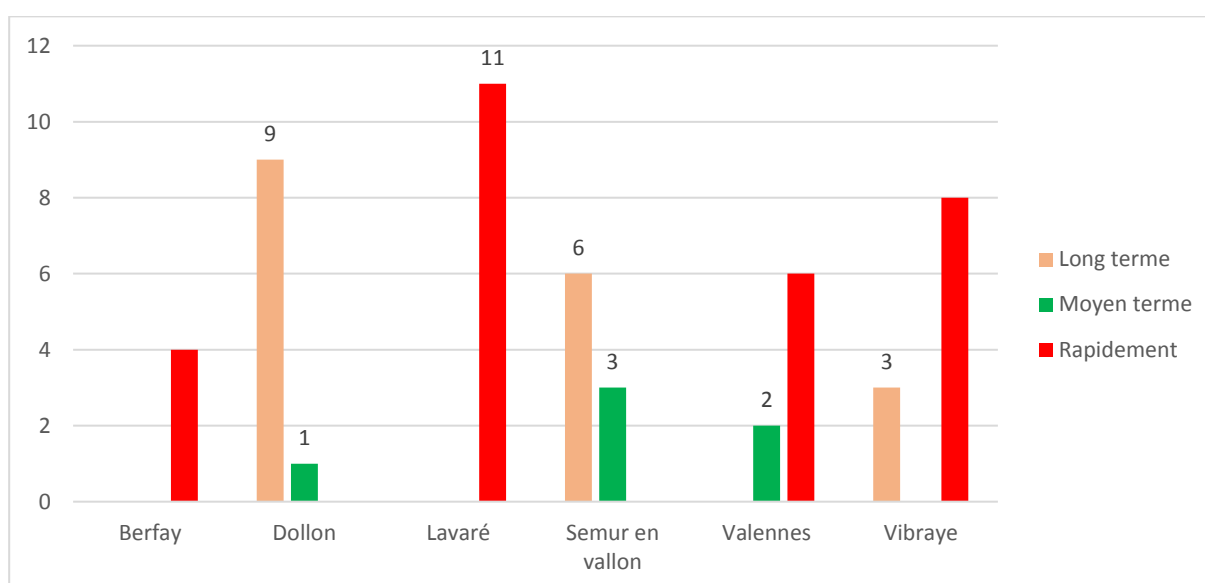
Depuis de nombreuses années, l'entreprise Delta Technologies de la Ferté Bernard, assure la maintenance du parc informatique des écoles. La Communauté de Communes poursuit son action en faveur des écoles publiques en prenant à sa charge les abonnements Internet ainsi que l'approvisionnement en matériel informatique.

En 2018, peu d'investissement matériel a été réalisé au sein des écoles de l'ex-Pays Calaisien. Seule une imprimante a été achetée pour l'école Dr Ollivier de Saint Calais.

En fonctionnement un contrat de leasing pour 20 PC et 12 écrans s'est soldé en décembre. L'ensemble des postes ont été rachetés à l'issue du délai de location de 36 mois.

En vue de l'élargissement de la compétence aux écoles de l'ex-Val de Braye en 2019, un audit informatique a été réalisé.

Le tableau suivant montre la répartition des postes à changer par école :



2) La formation

Des élus : Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent. Pour l'année 2018, aucune formation n'a été effectuée.

Du personnel :

✓ Service Administratif

➔ Formation tout au long de la vie professionnelle

- ↻ Full démat sur les marchés publics : 1 agent
- ↻ Rencontre partenariale et actualité des finances locales : 3 agents
- ↻ Prélèvement à la source : 1 agent
- ↻ CNRACL : 1 agent
- ↻ Valorisation graphique de l'info avec l'outil piktochart : 1 agent
- ↻ La médiation : une compétence managériale : 1 agent
- ↻ SST initiale : 1 agent
- ↻ Atelier 1, 2, 3 TMS : 7 agents

✓ **Service Technique**

➔ *Formation tout au long de la vie professionnelle*

- ↗ Recyclage habilitation électrique : 1 agent
- ↗ Recyclage SST : 1 agent
- ↗ Atelier 1, 2, 3 TMS : 2 agents

✓ **Service Multi-Accueil et RAM**

➔ *Formation tout au long de la vie professionnelle*

- ↗ Recyclage SST : 2 agents
- ↗ L'alimentation de l'enfant en crèche : l'équilibre nutritionnel des tout-petits : 1 agent
- ↗ L'adaptation : temps important de l'accueil du jeune enfant : 1 agent
- ↗ Atelier 1, 2, 3 TMS : 3 agents

➔ *Formation de Perfectionnement*

- ↗ Conférence « les écrans et les tout-petits : quels impacts ? » : 6 agents
- ↗ Développement de la compétence émotionnelle en accompagnement sociale : 1 agent
- ↗ Relations entre parents et professionnels de la petite enfance : 1 agent

✓ **Service Base de Loisirs et Hébergements Résidentiels**

➔ *Formation tout au long de la vie professionnelle*

- ↗ Tronçonnage : 1 agent
- ↗ Recyclage SST : 1 agent
- ↗ Recyclage habilitation électrique : 1 agent
- ↗ Formation continue des assistants de prévention : 1 agent
- ↗ Régies d'avance et de recettes : 1 agent (MOOC)
- ↗ Actualité des finances locales : 1 agent

➔ *Formation de Perfectionnement*

- ↗ Techniques de nettoyage et postures adaptées : 1 agent
- ↗ CACES 1 : 1 agent

➔ *Formation d'Adaptation*

- ↗ Initiation à la M14 : 1 agent

UNE POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

1) Le Fleurissement des communes

Maintien de la participation financière, portée à 0,60 € par habitant, avec un minimum de 230 euros par commune.

En 2018 : la CCVBA a financé à hauteur de 9 629 € pour le fleurissement

2) Le Logement social

Depuis leur construction, les logements sociaux de Marolles les Saint Calais et Montaillé ont toujours été loués.

3) Vers une étude préalable pour une mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

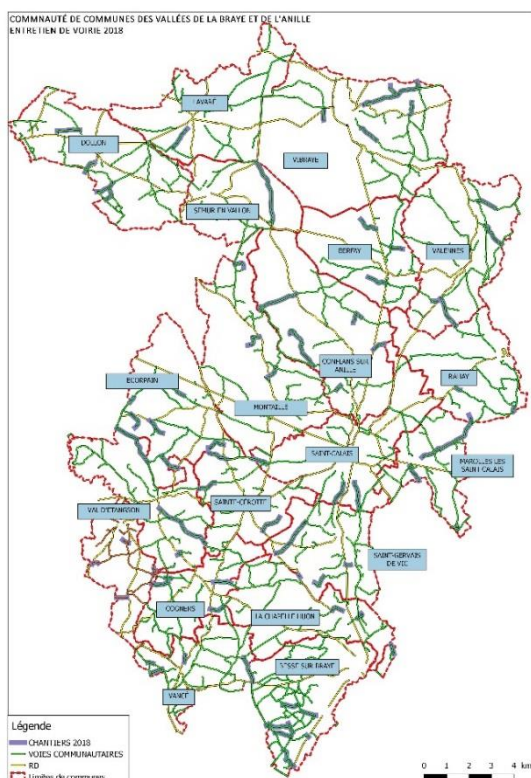
Un certain nombre d'indicateurs (le vieillissement de la population, de nombreux logements du parc privé construit avant 1949, la situation en précarité énergétique, le taux de vacance...), laissent à penser que le parc de logements privé (locatif ou occupés par les propriétaires) aurait besoin d'un dispositif pour inciter la réhabilitation de ce patrimoine. Dispositif qui s'accompagne d'un soutien financier de la part de l'Etat dans le cadre de l'agence National à l'Amélioration (50%) et du département (20%) tant pour la phase d'étude que le suivi-animation.

Lors de la séance du conseil communautaire du 27 septembre les élus ont considéré d'intérêt communautaire le dispositif OPAH.

Au mois de décembre, un cahier des charges a été écrit pour le recrutement d'un cabinet pour la réalisation d'une étude pré- opérationnelle courant 2019.

4) La voirie

ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE



En 2018 la Communauté de communes a lancé une nouvelle consultation pour le marché d'entretien de la voirie sur 3 ans, 2018, 2019 et 2020, assorti d'une consultation concernant la Maîtrise d'œuvre portant uniquement sur le lancement du marché, l'analyse des offres et le suivi de travaux pour l'année 2018.

Le marché de voirie comprend l'entretien de la voirie mais également l'entretien des fossés, curage et débarnage.

Le Cabinet SAFÈGE a été retenu pour la Maîtrise d'œuvre, et la Société PIGEON, pour les travaux de voirie avec la SARL CHERON en sous traitance pour les curages et débarnages de fossés.

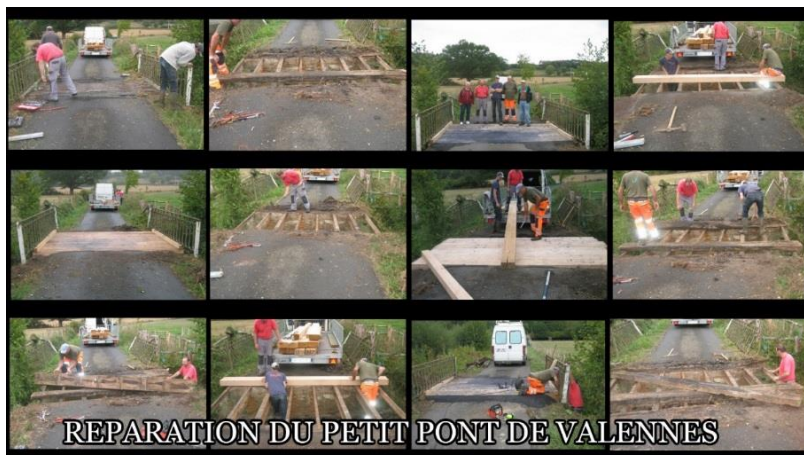
Le montant total H.T des travaux s'élève à 394 758 € correspondant à 76 chantiers répartis sur le territoire intercommunal, et une longueur de voirie traitée en enduit de 38 km.

Le marché de fauchage a également été relancé pour un an. Il s'articule en 3 phases, 2 campagnes de fauchage des bermes en mai et juillet pour 109 km de route par campagne, et une campagne de débroussaillage hivernal des fossés en novembre décembre pour une longueur de route de 180km. Les communes concernées sont BERFAY, DOLLON, ECORPAIN, MAROLLES LES

SAINT-CALAIS, SAINT GERVAIS DE VIC, SEMUR EN VALLON et VANCÉ.

PETIT PONT DE VALENNES

Ayant constaté l'état d'usure avancé du « Petit pont » de Valennes une équipe constituée de Prosper VADE, Vice-Président, Patrick TRECUL, agent communautaire, Pascal PLAIS agent de VALENNES et Jonathan RAULT agent de MONTAILLÉ, s'est attaquée à la réfection du pont, avec un renouvellement complet du tablier.



La CDC remercie vivement les communes ayant participé à cette opération et souhaite que ce type d'expérience puisse se renouveler dans le futur.



(Nadine MERCIER, Maire de Valennes, Pascal PLAIS agent de Valennes Jonathan RAULT agent de Montailly, Patrick TRECUL, Agent communautaire et Prosper VADE, Vice-Président)

UNE POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

1) La Collecte et le traitement des déchets

Pour la compétence « *élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés* » la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille adhère au SMIRGEOMES (Syndicat Mixte Intercommunal de la Réalisation et de Gestion des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe).

La communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille pratique la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

La participation de la collectivité au SMIRGEOMES au titre de l'année 2018 s'élève à 1 334 049 €,

La redevance incitative est composée des éléments suivants :

Abonnement aux services (montant identique par point de collecte)	<u>Accès aux différents services</u> : collecte des ordures ménagères, collecte des sacs jaunes, vidage des conteneurs à verre et journaux/magazines, accès aux déchèteries, <u>frais de gestion</u> , <u>remboursements d'emprunts</u> (investissements)
Partie fixe (montant forfaitaire en fonction de la taille du bac)	<u>Liée au volume du bac</u> , elle correspond à un <u>forfait minimal de levées obligatoires</u> , et à la <u>taxe sur l'enfouissement (TGAP)</u> .
Partie variable (prix unitaire en fonction de la taille du bac)	<u>Liée au volume du bac</u> , elle correspond <u>aux levées supplémentaires</u> , au-delà de la partie fixe.

Les élus des Vallées de la Braye et de l'Anille ont fixé le montant de la redevance en 2018 comme suit, les tarifs reste inchangé par rapport à 2017 :

Grille de tarifs pour les Bacs

Volume du bac	Abonnement	TGAP (prix par bac)	Forfait de 16 levées	Prix total minimum	Part variable (tarif à la levée)
60L et 80L	106.90 €	9,30 €	34,40 €	150,60 €	6,00 €
140L	106.90 €	16,00 €	52,00 €	174,90 €	7,00 €
240L	106.90 €	26,80 €	83,20 €	216,90 €	8,00 €
340L	106.90 €	37,80 €	113,60 €	258,30 €	11,00 €
660L	106.90 €	74,30 €	209,60 €	390,80 €	17,00 €
770L	106.90 €	86,70 €	241,60 €	435,20€	19,00 €

Grilles de tarifs pour les sacs marqués

Nombres de rouleaux dans l'année	Volumes dotation En litre	Abonnement Point de collecte	Frais de Gestion	Part fixe TGAP	Part variable	Prix total
2	1 200	106.90 €	3.50 €	8.40 €	32.90 €	151.70 €
3	1 800	106.90 €	3.50 €	12.60 €	49.10 €	172.10 €
4	2 400	106.90 €	3.50 €	16.80 €	65.30 €	192.50 €
5	3 000	106.90 €	3.50 €	21.00 €	81.55 €	212.95 €
6	3 600	106.90 €	3.50 €	25.20 €	97.80 €	233.40 €
7	4 200	106.90 €	3.50 €	29.50 €	113.95 €	253.85 €
8	4 800	106.90 €	3.50 €	33.60 €	130.30 €	274.30 €
9	5 400	106.90 €	3.50 €	37.80 €	146.50 €	294.70 €
10	6 000	106.90 €	3.50 €	42.00 €	162.70 €	315.10 €

En 2018, 8 899 factures (baisse de 190 par rapport à 2017) ont été émises dont :

- 1 645 sont mensualisés (augmentation de 189 par rapport à 2017)
- 978 sont prélevés à la date limite de paiement (idem que 2017)

Au 10 janvier 2019, le montant total des impayés s'élève à 454 616.60 €, dont 111 963.72 € uniquement pour l'année 2018. Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017, nous avons récupéré tous les impayés Ordures Ménagères de l'Ex-Val de Braye, cela représente 32 261.35 € d'impayés des 9 Communes sortantes qui ont rejoint la Communauté des Communes de l'Huisne Sarthoise.

2) Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

TARIFS des contrôles 2018 :

Nature du contrôle	Val de Braye (TTC)	Pays Calaisien (TTC)
Contrôle de conception du projet	68,68 €*	93,35 €*
Contrôle de réalisation du projet	83,18 €*	112,35 € *
Contre visite de réalisation suite à réalisation non-conforme	44,64 €	82,70 €
Premier contrôle de l'existant	92,11 €*	/
Contrôle périodique d'entretien et de bon fonctionnement	74,26 €*	111,40 € *
Contre visite suite à réalisation de travaux	44,64 €	82,70 €
Contrôle lors de cession de propriété	180,28 €*	186,11 € *
Contrôle de mise hors service d'une installation	82,58 €	99,46 €
Contre-visite de mise hors service suite mise hors service non-conforme	44,64 €	82,70 €

*dont 11,71 € de surtaxe qui revient à la Communauté de Communes

RECENSEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES :

Commune	Nombre d'installations
BERFAY	102
BESSE SUR BRAYE	172
COGNERS	94
CONFLANS SUR ANILLE	143
DOLLON	284
ECORPAIN	94
EVAILLE	132
LA CHAPELLE HUON	121
LAVARE	179
MAROLLES LES ST CALAIS	59
MONTAILLE	166
RAHAY	63
SAINT CALAIS	126
SAINT GERVAIS DE VIC	81
SAINTE CEROTTE	65
SAINTE OSMANE	87
SEMUR EN VALLON	121
VALENNES	107
VANCE	119
VIBRAYE	219
TOTAL	2 534

INSTALLATIONS CONTROLEES EN 2018 :

Commune	Installations contrôlées	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation
BERFAY	9	-	1
BESSE SUR BRAYE	24	-	-
COGNERS	3	-	-
CONFLANS SUR ANILLE	26	1	-
DOLLON	13	3	2
ECORPAIN	8	1	1
EVAILLE	16	-	-
LA CHAPELLE HUON	7	1	-
LAVARE	19	-	-
MAROLLES LES ST CALAIS	13	1	-
MONTAILLE	16	1	-
RAHAY	9	-	-
SAINT CALAIS	6	-	-
SAINT GERVAIS DE VIC	3	1	-
SAINTE CEROTTE	9	1	1
SAINTE OSMANE	5	-	-
SEMUR EN VALLON	11	1	1
VALENNES	4	-	-
VANCE	17	1	-
VIBRAYE	10	-	-
TOTAL	228	12	6

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS DE 2014 à 2018 :

Commune	Absence d'installation	Non conforme avec risques	Non conforme sans risques	Conforme
BERFAY	1	26	39	18
BESSE SUR BRAYE	3	2	20	7
COGNERS	-	8	28	11
CONFLANS SUR ANILLE	-	23	52	21
DOLLON	9	23	103	86
ECORPAIN	-	13	24	19
EVAILLE	-	3	39	29
LA CHAPELLE HUON	3	10	37	24
LAVARE	7	19	64	54
MAROLLES LES ST CALAIS	-	5	21	12
MONTAILLE	6	12	59	32
RAHAY	-	4	18	11
SAINT CALAIS	-	13	40	32
SAINT GERVAIS DE VIC	1	10	25	18
SAINTE CEROTTE	-	2	24	17
SAINTE OSMANE	1	1	21	19
SEMUR EN VALLON	9	8	42	33
VALENNES	4	22	42	25
VANCE	2	8	38	25
VIBRAYE	5	31	61	71
TOTAL	51	243	817	564

3) La Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis le 1er janvier 2018, la CCVBA devient compétente en matière de GEMAPI, elle doit prendre en charge les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Notre territoire est concerné par deux bassins versants.

Pour chaque bassin versant la CCVBA a signé une convention de groupement de commandes avec les autres Communautés de communes afin de mutualiser les coûts d'études et de ressources humaines.

Le bassin versant de l'Huisne concerne les communes de Dollon, de Lavaré, de Semur et une infime partie de Montaillé et de Vibraye.

En 2018, Les EPCI à fiscalité propre situées sur le bassin versant de l'Huisne ont confié à un cabinet spécialisé une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner la mise en place de cette nouvelle compétence. L'objectif est de pouvoir identifier les incidences de la GEMAPI notamment d'un point de vue juridique, financier et organisationnel, et de proposer in fine une organisation fonctionnelle et adaptée aux enjeux du territoire de ce bassin versant.

Actuellement la procédure de création du syndicat Mixte du bassin versant de l'Huisne – Sarthe est en cours. Ce dernier aura pour mission de mener des actions d'étude, de travaux, d'animation, de sensibilisation ou de communication dans les missions exposées ci-dessus.

Le bassin versant de la Braye et du Loir, concerne les autres communes de la CCVBA.

Le groupement a élaboré un cahier des charges pour le recrutement d'un cabinet spécialisé pour le diagnostic du réseau Hydrographique et la définition d'une fiche de poste en vue du recrutement d'un technicien de rivière.

La CCVBA a pris en charge la participation de la lutte contre les nuisibles aquatiques pour l'ensemble des communes du territoire.

UNE POLITIQUE CULTURELLE ET TOURISTIQUE

1) Ecole de Musique Intercommunale

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille (Ecole de Musique Intercommunale). Le montant de sa contribution pour 2018 est de 260 000 €uros.

Centre Artistique Intercommunal Jean Françaix (Saint Calais)

D'une surface totale de 950 m², le bâtiment comprend :

- 1 salle formation musicale,
- 3 salles formation instrumentale,
- 1 studio d'enregistrement,
- 3 salles de répétitions en groupe,
- 1 salle équipée MAO (musique assistée par ordinateur),
- 1 salle musiques actuelles pour la création musicale,
- Locaux administratifs et techniques.



Enseignements décentralisés à Bessé-sur-Braye et à Vibraye

Des cours d'enseignement musical sont également dispensés au Centre Social à Bessé-sur-Braye et à la maison des associations à Vibraye.

2) L'Office de Tourisme Intercommunal

L'Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille met en œuvre des missions d'accueil, d'information, de promotion touristique et d'animation sur le territoire communautaire, en particulier auprès des professionnels du tourisme.

Au mois de novembre, une rencontre avec les membres élus et les conseillères en séjours avec les élus communautaires a eu lieu pour une définition d'actions stratégiques à mener. Des actions déclinées à partir d'un plan stratégique de Sarthe Tourisme, du Pays du Perche Sarthois, et de la volonté communautaire.

Les thèmes développés :

- Développer l'investissement touristique et la qualification de l'offre
- Prendre appui sur les filières à forte à valeur ajoutée
- Porter le rayonnement des territoires vers l'excellence touristique
- Bâtir une nouvelle gouvernance du tourisme

En 2018, la CCVBA subventionne l'association à hauteur de 121 154 €.

3) L'Anille Braye Omnisports Intercommunal

Pour permettre le développement et la promotion du stade d'athlétisme, la communauté de communes a signé une convention d'objectifs avec l'association Anille Braye Omnisports Intercommunal.

Cette association forte de près 1350 licenciés, dans le cadre de la convention organise des tickets sports pour les enfants pendant les vacances scolaires ainsi que des stages sportifs utilisant des équipements intercommunaux et communaux.

Les stages sportifs

Au total, 2018, ont été accueillis :

- 340 personnes
- Sur 24 jours
- Pour un total de 973 journées de stages

En 2018 ont été accueillis 9 stages différents pour les structures suivantes :

- Ligue Régionale de Basket
- Comité Départemental de la Sarthe d'athlétisme, et de triathlon et de Basket
- US Vendôme Athlétisme
- Club athlétisme Grand Lucé

La piste d'athlétisme et le complexe sportif de la Pocherie à Saint Calais, le complexe sportif de Courtanvaux et la piscine de Bessé sur Braye ont été utilisés.

Les anim'sports pour les enfants

En 2018 : 718 inscrits pour participer aux anim'sports pendant les petites vacances et vacances d'été (ex tickets sports).

En 2018, la collectivité soutient l'Anille Braye Omnisport à hauteur de 34 000 € (dont 3 000€ pour l'organisation du Triathlon dont 1 000 € à titre exceptionnel pour le 30^{ème} anniversaire).

4) Le Musée de la Musique Mécanique

Au printemps 2017, le propriétaire du musée (bâtiment et collection) a informé et alerté les différents acteurs locaux et départementaux de son intention de prendre sa retraite et de vendre son bien.

A l'initiative du sénateur Louis Jean de Nicolaÿ, une rencontre a eu lieu avec les élus communautaires et municipaux, les représentants du Pays du Perche Sarthois et de Sarthe développement, tous les acteurs concernés par le tourisme. A cette période un repreneur potentiel s'était positionné pour assurer la gestion du lieu mais ne pouvait en devenir propriétaire. Le prospect a décliné sa proposition et les différents acteurs ont réfléchi ensemble sur les différents scénarii possibles avec l'objectif d'éviter la dissémination de la collection et la disparition du musée.

En février 2018, les représentants de Sarthe développement et des élus communautaires ont accompagné le propriétaire du musée dans la démarche de recrutement d'une animatrice du musée.

Au 4^{ème} trimestre une réunion a eu lieu au cours de laquelle l'Association des Musiques Magiques a présenté son projet d'animation sur 3 ans. Ce fut l'occasion de déterminer les modalités du partenariat entre les parties posant les bases de la rédaction de conventions de fonctionnement et de mise à disposition de l'immeuble et de la collection.

L'immeuble a été évalué à 150 000 €uros et la collection à 350 000 €uros. Les dossiers de demande de subvention ont également été déposés auprès des partenaires 400 000 €uros de subventions notifiées (80%) répartis comme suit :

Les fonds Européens : 50 000 €
Etat : 250 000€
Le Département : 50 000€
La région : 50 000 €

LE TRANSPORT COLLECTIF DES ENFANTS

La Communauté de communes assure la prise en charge du transport dans le cadre :

- Des activités scolaires (pour les élèves des écoles publiques) ou des tickets sports, vers les équipements communautaires (gymnase de Vibraye, Base de loisirs de Lavaré, stade d'athlétisme Armel Blanchard à Saint Calais)
- D'une journée citoyenne, organisée par l'association sarthoise du Musée de la Paix (pour les élèves des écoles publiques),
- Du Festival Chrysalide (élèves des écoles publiques maternelles et primaires)
- D'un évènement organisé à l'initiative de l'Ecole de Musique Intercommunale (pour les élèves des écoles élémentaires)

Bilan 2018 : La collectivité a pris en charge les transports pour un montant de **13 326 €uros** qui se répartissent comme suit :

Séances nautiques pour les scolaires : 6 954 €

Spectacle de la compagnie Le Merle Blanc : 1 406 € (à Vibraye et à Bessé sur Braye)

Séances sportives scolaires au gymnase et vers le stade d'athlétisme : 4 056 € (dont 840 € payés en 2019 car facture reçue en janvier 2019)

Anim' sports ou tickets sports : 910 € dont 784 € reversé à l'ABOI pour le transport de 360 jeunes sur 718 ayant bénéficiés des activités

LA COMPETENCE SCOLAIRE



En 2018, la Communauté de Communes a participé au fonctionnement des Classes d'Intégration Scolaire (ULIS) pour 220 €uros (représentant deux élèves).



Réseau d'Aides Spécialisées des Enfants en Difficulté (RASED)

La communauté de communes finance le RASED des écoles du territoire de l'ex-Pays Calaisien (14 communes). En 2018, des achats de matériels informatiques et pédagogiques ont été effectués à hauteur de 462,94 € TTC.

LA FOURRIERE ANIMALE

La fourrière animale a accueilli 17 chiens en 2018 et 3 chats. Sur ce nombre, 8 chiens ont retrouvé leur propriétaire, ainsi qu'1 chat, 7 chiens et 1 chat ont rejoint la SPA, 2 chiens ont trouvé un nouveau propriétaire et 1 chat a trouvé accueil dans un refuge.

LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

1) Le Relais Assistants Maternels Parents Enfants

Les structures d'accueil et d'animation :

- ✓ Le RAMPE à Saint Calais

La construction du Relais d'Assistants Maternels Parents Enfants (RAMPE), située Rue de la Cornillère à Saint Calais s'est achevée à l'automne 2018.

La structure comprend une surface intérieure de 144 m² (salle d'activités, salle de convivialité/dortoir, un bureau, sanitaires, rangement...) et une cour extérieure de 22 m².

Montant des travaux : 294 839€ HT

Montant subventions : 243 887€ (82.7%) la participation de la CAF s'élevant à 125 000€ n'est pas considérée comme une aide publique, le cumul des subventions explique le taux de 82.7%.



- ✓ La Maison de la Petite Enfance à Vibraye

Construit depuis 2008, la Maison de la Petite Enfance a connu des travaux d'extension, notamment des locaux du Relais Assistants Maternels. Achevés début 2018, les travaux ont permis la création de deux salles (afin d'offrir la possibilité de travailler en petits groupes), l'aménagement si besoin d'un espace sommeil pour les plus petits et d'espaces de rangement.

2018, première année complète depuis la création du nouveau territoire, année importante puisqu'elle sera un point de référence et de comparaison pour mieux cerner les besoins, les attentes, pour évaluer la fréquentation et ainsi pouvoir apporter des ajustements éventuels. Fin de l'année 2018, c'est aussi la rédaction du renouvellement d'agrément (convention d'objectifs et de gestion) avec la CAF et la MSA pour la période 2019-2022. Un comité de pilotage a permis d'échanger et de questionner le fonctionnement du service. Cette structure répond à un réel besoin sur le territoire tant en direction des familles que des assistantes maternelles et affirme sa volonté d'un service de proximité.

- ❖ Ainsi 45 enfants accompagnés de 25 assistantes maternelles ont fréquenté très régulièrement les 130 séances **d'Ateliers d'éveil hebdomadaire** organisées sur l'année. L'atelier du site de Lavaré permet la rencontre avec les professionnels de la MAM. Une enquête réalisée au cours de l'année a pu mettre en évidence les besoins, les attentes et aussi les freins à la fréquentation des ateliers d'éveil. En priorité : offrir un espace de jeu collectif aux enfants et en même temps rompre l'isolement « sortir » de chez soi pour se retrouver dans un espace de « plaisir partagé ». Les freins sont principalement, le nombre d'enfants, l'absence de véhicule, l'éloignement.
- ❖ **4^{ème} trimestre 2018** : Aménagement des ateliers d'éveil dans le nouveau bâtiment du Rampe à saint calais. La qualité d'accueil entraîne une plus grande régularité de fréquentation, ainsi qu'un investissement croissant de chaque professionnel. Travail sur l'aménagement de l'espace, l'organisation de petits ateliers variés. Une véritable réflexion autour du positionnement de l'adulte référent s'amorce.



- ❖ Parallèlement les familles et les assistantes maternelles découvrent **le nouveau lieu d'information** sur Saint Calais avec les permanences du mercredi après-midi et les créneaux de rendez-vous. Avec l'autre permanence sur Vibraye, 70 familles et 30 assistantes maternelles ont pu bénéficier d'un entretien physique ou téléphonique. Plus de 300 entretiens ont été réalisés.
- ❖ **Les rencontres festives**, sont des temps fort et très attendus dans la vie du relais. Ce besoin est clairement exprimé et identifié comme tel : se rencontrer dans un espace convivial, partager ses compétences et tisser des liens autour de l'enfant, avec les familles, tous les professionnels de la petite enfance. Cette année encore la semaine d'animation autour de la « Journée Nationale des Assistantes Maternelles » avec son thème porteur : « **assistante maternelle : pédagogue de la petite enfance** » a pu refléter l'intérêt et la grande implication des assistantes maternelles (création de jeux, de décors, rencontres et préparation en soirée). « Petit Pouce au cirque » a ainsi vu le jour et a réuni à Vibraye, les maitresses et leurs élèves devenus jongleurs de comptines, Odile la bibliothécaire, dompteur d'histoire et les assistantes maternelles magiciennes « du bout des doigts » A saint Calais et Besse sur Braye, c'est un chemin sensoriel et des boîtes à trésors qui ont été proposées aux familles. Ces temps d'animation ponctuels favorisent :
 - La valorisation du métier d'assistante maternelle et la reconnaissance des compétences nécessaires à son exercice.
 - La création d'une dynamique entre tous les professionnels de la Petite Enfance
 - La possibilité de nombreux échanges sur les pratiques professionnelles de chacun et la réflexion autour du développement du jeune enfant.
 - L'organisation des temps de rencontre et de convivialité entre parents et assistantes maternelles autour de l'enfant.
- ❖ **Le partenariat avec les médiathèques**
 - A Vibraye 6 séances thématiques (la peur, la propreté, les saisons sans oublier les coups de cœur de la bibliothécaire.) Fréquentation régulière de 8 adultes et 15 enfants
 - A Bessé sur Braye 2 animations à la Médiathèque et une exposition dans le cadre de la semaine parentalité CAF, avec la visite d'une classe maternelle.
 - A Saint Calais une exposition : « **les frites sont meilleures chez tata** » travail des assistantes maternelles sur la différence et la complémentarité
- ❖ **Le Rampe au sein de la maison de la petite enfance : proximité avec le multi accueil**
 - Des ateliers croisés : la maison de la petite enfance décloisonne ses activités et permet la rencontre et l'échange entre enfants du multi-accueil, de l'accueil individuel et de tous les professionnels de la petite enfance.
 - Des rencontres festives partagées (chasse à l'œuf, fête de l'été)
 - Du soutien entre les services au bénéfice de l'utilisateur (complémentarité des modes de garde)


- ❖ **La Ramie 2018** : petit bulletin annuel à destination des familles, consacré cette année à la création des assistantes maternelles « *Les frites, c'est meilleur chez tata* »

Relais
Assistants
Maternelles
Parents
Enfants

LA RAMIE
Petit journal du Rampe
2017-2018
Numéro spécial
N° 14

1 la main cachée
2 le poing fermé
3 les doigts croisés
4 le pouce levé
5 les mains
applaudissez
une année racontée

Comité de rédaction : Assistantes Maternelles du territoire
Conception : Animatrice Rampe
Rédacteurs en chef : Monique Tessier et Sylvie Lemeunier élue petite enfance et responsable Cdc

rencontres festives 2018		lieu	enfants	ass mat	parents	autres	total
 chasse à l'œuf		vibraye	17	9			26
	TOTAL						26
 Fête de l'été	fête de l'été MPE	vibraye	16	7	12 familles		35
	Circ'en musique	St Calais	11	5		1	17
	Circ'au château	besse	8	6	1 famille	6	21
	Circ'à table	vibraye	12	8	1 famille		21
	Circ'eau	lavaré	5	3			8
	TOTAL			52	29	14	7
 JNAM	Boites à trésors	St Calais	8	3	4	2	17
	Au bout des doigts	Vibraye	36+17 = 53	9	5	11	78
	Sur le chemin	Besse	10	7	6	3	26
	exposition	vibraye	13		8	3	24
TOTAL			84	19	23	19	145
 Noël		vibraye	14	6			
		saint calais	10	5			
		besse/braye	6	8			
		lavaré	11	5			
	TOTAL			41	24		

2) Le Multi accueil : Le Jardin des Sens situé rue du Grand prix 1906 à Vibraye

Dans l'objectif de permettre aux familles de bénéficier de la fourniture des repas et des couches lavables, les travaux d'agrandissement et d'aménagement des locaux du multi-accueil se sont achevés début 2018 : création d'un office pour la réception et la préparation des repas, création d'une buanderie pour la gestion des couches lavables, redistribution et changement de destination de différents espaces.



Montant global de l'opération : 359 777€ HT

Montant des subventions : 175 000€ (48.6%)

Prestation des élèves de l'école de musique le jour de l'inauguration

L'année 2018 a été l'occasion de fêter les **10 ans de la Maison de la petite enfance** et l'**inauguration** de l'extension du bâtiment a eu lieu le 14 septembre.

La fin d'année 2018 clôt également la convention PSU et le contrat CEJ avec La CAF de la Sarthe.

Un nouveau contrat CEJ pour 2019-2022 et une convention d'objectif de financement (PSU, mixité social, inclusion handicap) sont en cours de signature.

Diverses **rencontres avec les partenaires**, avec le **réseau EAJE** ainsi que **les réunions avec les différents services et élus** de la CCBVA ont permis d'échanger et de questionner le fonctionnement du Multi-accueil.

Le service rendu par le multi accueil répond toujours à un réel besoin sur le territoire.

A l'issue des deux commissions d'attributions des places les places, le Jardin des sens affiche **un calendrier complet pour les accueils réguliers**.

Le **levier de l'accueil occasionnel** permettant d'atteindre un taux d'occupation plutôt satisfaisant.

Les Horaires et le nombre de jours d'ouverture

La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h15.

Soit **une amplitude horaire d'ouverture journalière de 10.75 heures**.

En 2018, l'établissement a été ouvert 232 jours, soit 20 jours de fermeture



Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Nombre de jours d'ouverture	22	20	22	20	18	21	22	8	20	23	21	15
2018	TOTAL = 232 jours d'ouverture annuelle											

Les périodes de fermeture

Chaque année, le multi accueil ferme ses portes :

- 3 semaines en Août
- 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An
- Les jours fériés et le vendredi d'Ascension

Les enfants accueillis

En 2017, **45 enfants** différents dont 41 familles **ont fréquenté « le Jardin des Sens »**.

Parmi ces **41 familles** :

- 35 familles soit 73.17 % résident sur la Communauté de Communes
- 11 familles soit 26.83 % habitent hors Communauté de Communes, répartis sur les communes

Les modes d'accueil :

Le ratio du nombre d'enfants par place est de 3.75 en 2018.

Parmi les 45 enfants :

- **46.34 % des enfants** sont accueillis pour un **besoin d'accueil régulier** soit 19 enfants.
- **53.65 % des enfants** sont accueillis pour un **besoin d'accueil occasionnel** soit 22 enfants.

En 2018, le tarif horaire minimum des familles est **0.34 €** et le tarif horaire maximum des familles est **2.92 €**.

Le tarif horaire moyen 2017 est de **1.47€**.

11 familles ont un tarif horaire inférieur à 1 euro soit 26.82 %.

Les taux d'occupation

Le taux d'occupation à considérer est **le taux d'occupation sur les heures réalisées**.

Années	Taux d'occupation sur heures réalisées	Taux d'occupation sur heures facturée
2014	60.93 %	64.68 %
2015	68.40 %	68.77 %
2016	67.02 %	71.6 3%
2017	74.32%	78.10 %
2018	74.91 %	78.79 %

En 2018, nous pouvons constater un **bon taux d'occupation sur heures réalisées de 74.91 %**, stable depuis 2017.

Pour 2018, le **Taux de facturation est de 105.1%**.

Le Multi-accueil répond donc bien le plus justement aux besoins des familles et part la même occasion réussie à **atteindre les montants Maximum de la PSU** puisque ce taux est inférieur à 107%.

La **liste de familles à contacter** en cas de créneaux horaires vacants pour maladie ou absences diverses est toujours actualisée. Lorsqu'un enfant est absent l'équipe contacte des familles susceptibles d'être intéressés par le créneau vacant, qui se trouve dans la quasi-totalité des cas comblé.

Le bilan des actions

Les activités organisées :

- Tout au long de l'année, pour **répondre aux besoins de l'enfants** en lien avec ses compétences, l'équipe du multi-accueil propose **différentes activités** et veille à ce que cela reste des propositions ; comme par exemple : activité de transvasement, peinture, pâte à modeler, jeux d'eau, jeux extérieurs...

De façon quotidienne, l'équipe et les enfants se sont également réunis au tour de chansons, parfois mises en musique, qui donnent naissances à un petit livret offert aux enfants, en fin d'année scolaire pour ceux qui partent à l'école et en décembre pour l'ensemble des enfants fréquentant le chalet Ce livret regroupe des photos personnelles et le texte de ces chansons



- Au cours de 2017-2018 L'équipe a travaillé autour du **thème de l'eau** et 2018-2019 autour du **thème de la musique**
- **Une Fête de l'été en juin 2018** « CIRCO » où les enfants et les familles ont pu se retrouver autour d'un repas agrémenté d'activités festives.
- **Fréquentation de la Bibliothèque** avec de petit groupe d'enfants et emprunts réguliers de livres pour renouveler les lectures faites aux enfants
- Au sein de la maison de la petite enfance : **proximité et partenariat avec le RAM** :
 - Des ateliers croisés : la maison de la petite enfance décloisonne ses activités et permet la rencontre et l'échange entre enfants du multi-accueil, de l'accueil individuel et de tous les professionnels de la petite enfance.
 - Des rencontres festives partagées (chasse à l'œuf, fête de l'été)
 - Du soutien entre les services au bénéfice de l'utilisateur (complémentarité des modes de garde)
- **Fête de fin d'année, déc 2018**, autour d'une histoire théâtralisée par l'équipe en lien avec le thème en cours

Les liens avec les familles

Les deux fêtes organisées ont permis des rencontres et de créer du lien entre les familles.

Une réunion de parents a été organisée en septembre 2018 afin transmettre aux familles les informations essentielles au bon fonctionnement de la structure et quelques notions clés de nos pratiques éducatives.

Le Personnel

Une **équipe efficiente et cohérente** grâce aux 4 réunions pédagogiques en soirée.

En 2018, l'équipe a bénéficié au total **de 15.5 jours de formations**.

Elles ont permis une meilleure confiance en soi et une ressource professionnelle.

D'autre part un agent a pu participer au concours de la fonction publique.

L'accueil **des stagiaires : 14** en 2018

Il semble important de souligner ici la **qualité de la réflexion et du travail de l'équipe** du Multi-accueil.

3) Hébergements résidentiels : Les chalets du Val de Braye



Présentation des chalets du Val de Braye

Le site des chalets du Val de Braye, se compose de 11 chalets harmonieusement implantés en îlots de 2 ou 3 chalets. Ils ont été construits en 2007 à Lavaré afin de développer l'offre touristique et renforcer l'attractivité du territoire.

Tous les chalets sont meublés et peuvent accueillir chacun 4 à 6 personnes. Parmi ces 11 chalets, un des chalets est aménagé de façon à pouvoir recevoir des personnes à mobilité réduite. Vous disposerez également d'une salle de réception pouvant recevoir une cinquantaine de personnes. Ce site offre du calme, du repos dans un cadre familial et naturel.

Les chalets du Val de Braye sont ouverts toute l'année. Et les tarifs sont établis sur 3 saisons :

- Basse saison (sept – fin mars hors vacances scolaires) 55 €* la nuitée à 320 € la semaine pour 2018
- Moyenne saison (pendant les vacances scolaires au niveau nationale et les mois d'avril, mai et juin) de 68 € la nuitée à 370 € la semaine
- Haute saison (juillet – août) de 76€ la nuitée à 470€ la semaine.

*Changement de tarif à partir du 1^{er} octobre pour la basse saison, pour compenser les dépenses de chauffage

Deux types de tourisme sont présents : le tourisme d'affaire (séminaires, déplacement professionnel) et le tourisme familial et de proximité.

Bilan de fréquentation des chalets en 2018

➤ Comparatif recettes 2017-2018

Mois	2017	2018	Différence
Janvier	1 731 €	1 406.26 €	- 324.74 €
Février	2 795 €	2 434.94 €	-360.06€
Mars	680 €	3 786.10€	3 106.10 €
Avril	5 856,40 €	5 972.39 €	115.99 €
Mai	5 573,50 €	6 953.80€	1 380.3 €
Juin	6 473,60 €	6 001.53 €	-472.07 €
Juillet	13 365 €	11 682 €	-1 683 €
Août	15 000 €	10 000.72 €	-4 999.3€
Septembre	6 085 €	5089.65 €	-995.35 €
Octobre	8 118 €	4 993.82 €	-3 124.18€
Novembre	4 751 €	2 791.72 €	-1 959.28 €
Décembre	3 427 €	4 018.02 €	+591.02€
Total	73 855,50 €	65 131.00€	-8 724.5 €

Une avant saison positive surtout en mars et mai. Une fréquentation en baisse en octobre et novembre par rapport à 2017, pas de locations aux travailleurs étrangers.

Bilan estival négatif (juillet et aout) : 21 682.72€ soit 6 667.28€ de moins qu'en 2017.

Moins de réservations sur des longs séjours, beaucoup de courts séjours 3-4 nuitées.

Instauration de la taxe de séjour qui s'élève à 475.42€ TTC à ce jour.

➤ Nombre de nuitées au

- 63.46% d'occupation de la salle en 2018
- 73.07% en 2017
- 26.44% d'occupation pour les chalets en 2018
- 35.94% en 2017

A ce jour, 889 nuitées d'occupées pour 2018 contre 1 210 en 2017.

Nombre de nuits réservées pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018
--

	Total mensuel	% occupation mensuel	salle nb loc/ nb we
Janvier	33	9,68	1 sur 4
Février	41	12,85	2 sur 4
Mars	63	18,48	2 sur 5
Avril	103	31,21	3 sur 4
Mai	93	27,27	4 sur 4
Juin	62	18,79	5 sur 5
Juillet	143	41,94	1 sur 4
Août	126	36,95	1 sur 4
Septembre	82	25.45	5 sur 5
Octobre	71	20.82	3 sur 4
Novembre	46	13.94	3 sur 4
Décembre	24	7.04	3 sur 5
Total	889	26.44	33 sur 52

Bilan fréquentation : 15% pour les travailleurs, 17% pour la location de la salle, 28% pour les résa de l'été et 40% pour les réservations aux weekends.

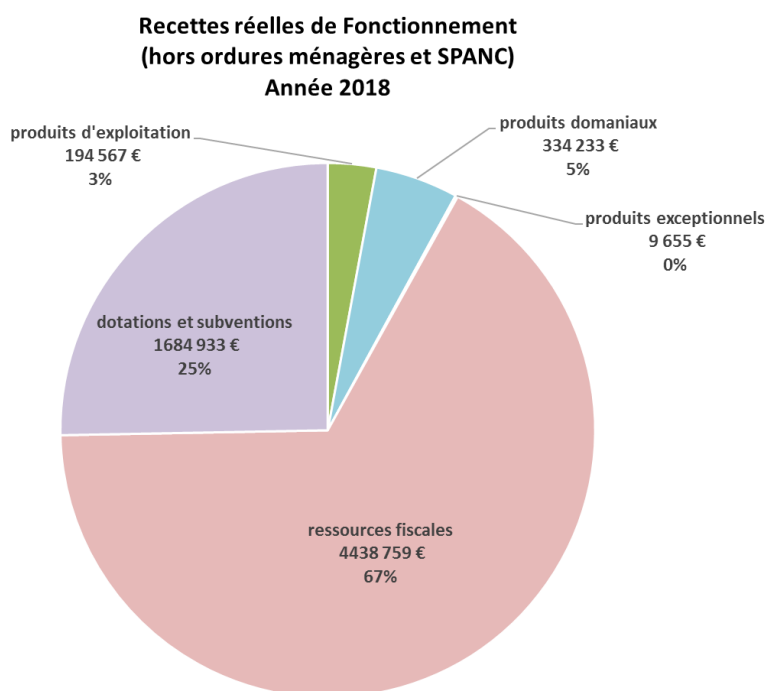
En 2017 : 17% pour les travailleurs, 37% pour la salle, 15% pour les résa en weekend et 31% pour les résa en été.

➤ Dépenses effectuées en 2018 :

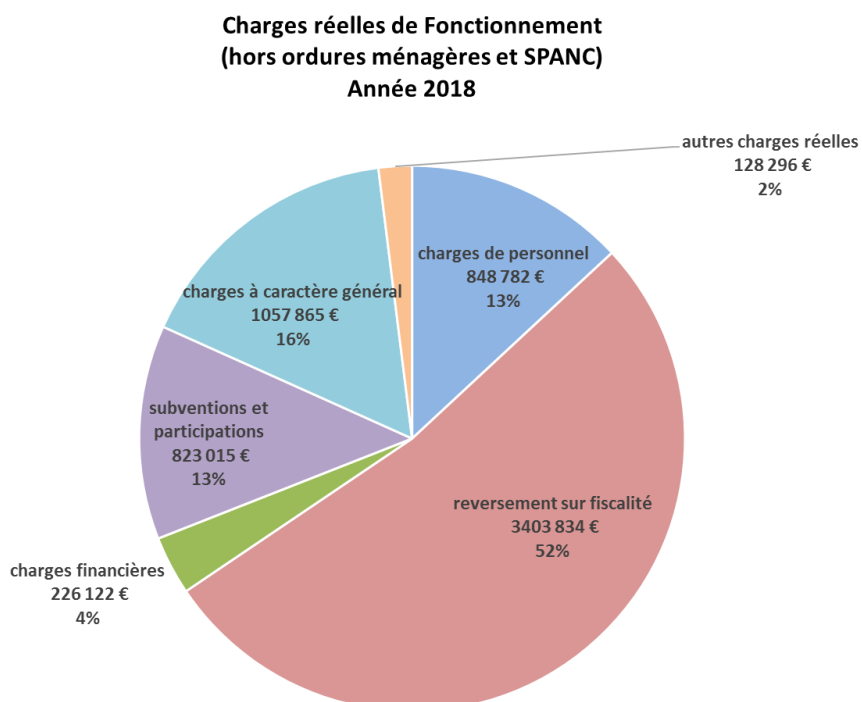
- Achat 22 transats: 797.50€ HT soit 957€ TTC.
- Achat de 18 matelas : 4 310€ HT soit 5 172€ TTC.
- Rideau chalet du randonneur suite au vent fort de décembre 2017.
- Poubelle en bois du chalet du randonneur.

LES FINANCES

1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



3) LA FISCALITE DIRECTE LOCALE en 2018



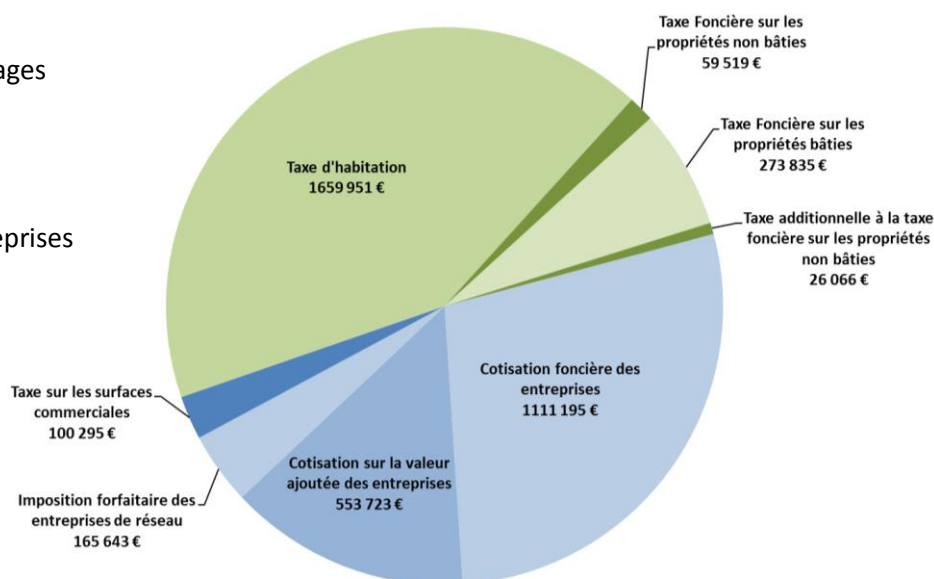
51 %

Part de l'impôt des ménages



48 %

Part de l'impôt des entreprises

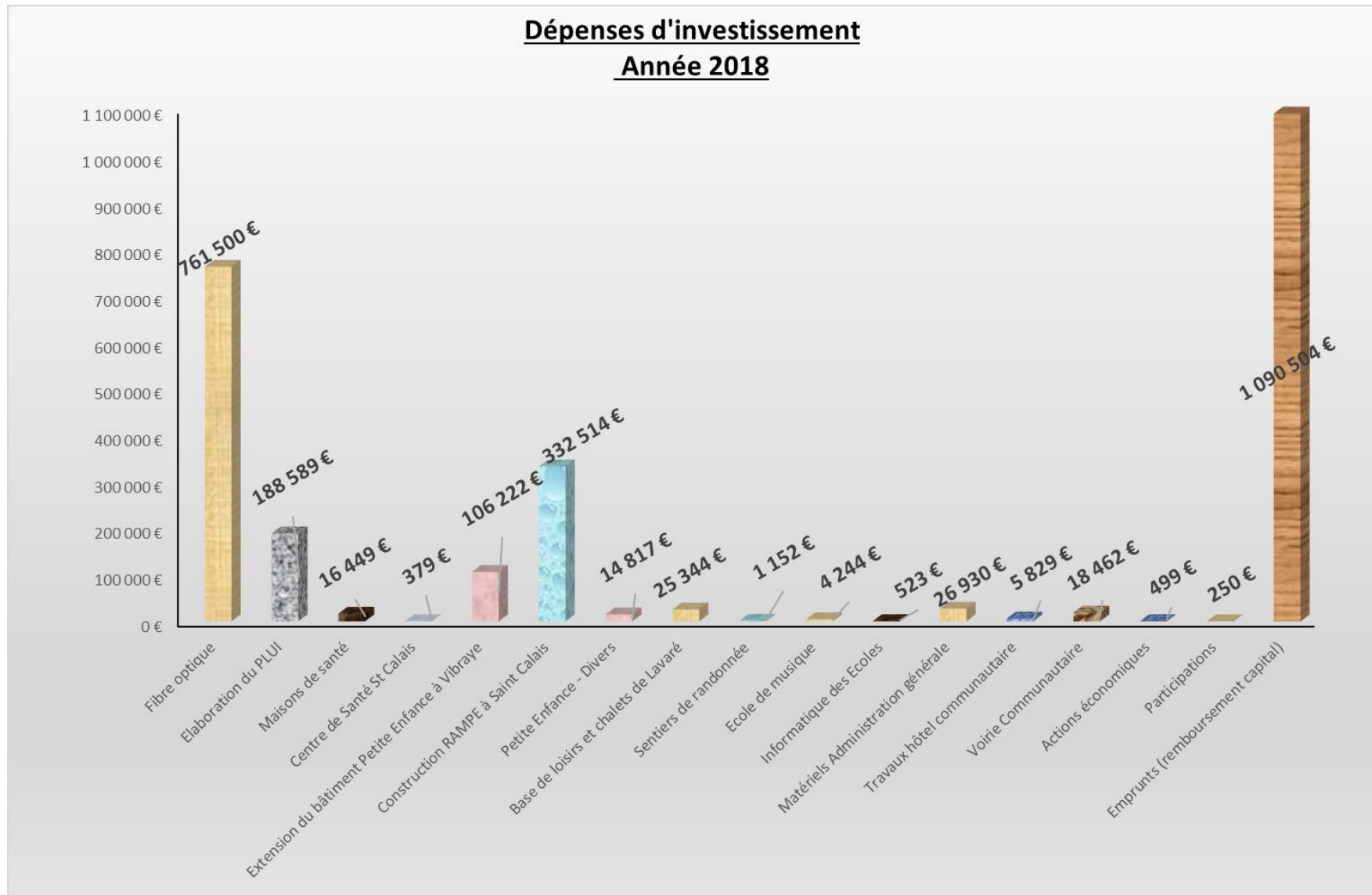


Les Taux votés en 2018

Les taux votés depuis 2017 font l'objet d'un lissage d'une durée de 2 ans (pour la cotisation foncière des entreprises) et 10 ans (pour la taxe d'habitation et taxes foncières).

Cotisation foncière des entreprises	21,72%
Taxe d'habitation	11,30%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,12%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,88%

4) LES INVESTISSEMENTS EN 2018



CONCLUSION

L'ANNEE 2018

Tous les détails de nos actions sont dans ce rapport détaillé, merci à tous ceux qui l'ont rédigé.

Année chargée en réunions liées au PLUI, au suivi des travaux, à la fibre optique, à la communication.... Nous sommes restés sur les axes définis en 2017.

L'économie, avec la préparation des transferts des zones d'activités communales vers la Communauté de Communes dans le cadre de la loi Notre. Des temps forts de communication sur des événements importants, pour faire connaître notre territoire. Le travail réalisé par l'équipe animée par Florence chargée de mission éco et ses résultats montrent qu'il me semble que ce poste devra être conservé au-delà des 3 ans.

Le PLUI qui a pris en 2018 beaucoup de temps en réunions. Le travail des élus, des agents et des différents participants a été très important. Je tiens à les remercier pour ce temps passé et j'espère que nous arriverons, comme prévu, fin 2019 à un projet cohérent.

La fibre optique, 1 612 000 € investis par la Communauté de Communes en adhérant au projet départemental. Le déploiement va plus vite que prévu et fin 2022, toutes les habitations seront raccordables. Ceci grâce aux efforts financiers de tous les partenaires, en particulier le département, porteur du projet par l'intermédiaire du syndicat.

Les 2 offices de tourisme ont fusionné et mettent en place des actions pour valoriser notre territoire.

Des travaux importants ont démarré en 2018, certains sont achevés d'autres le seront en 2019. L'agrandissement de la maison de la petite enfance à Vibraye et la construction du RAMPE à Saint-Calais donnent un atout d'attraction supplémentaire. La construction des bâtiments de voilerie et la buvette à la base de loisirs communautaire de Lavaré donneront de meilleures conditions d'accueil et de travail en 2019. L'aménagement au siège de nouveaux bureaux permettra en 2019 d'avoir un fonctionnement plus rationnel.

Un travail administratif important doit nous conduire à l'achat du musée de la musique mécanique à Dollon en 2019.

Tout ceci grâce à **des subventions importantes** du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe. Que tous en soient remerciés.

Pour 2019, encore beaucoup de réunions pour le PLUI, finaliser tous les travaux commencés, continuer la mise en place de la fibre optique. Mais il faut, au vu de nos finances, arriver à convaincre les financeurs pour relancer le contrat local de santé afin d'anticiper le renouvellement des différents praticiens et surtout convaincre que notre territoire est accueillant pour tous, que ce soient les habitants, les commerçants, les artisans des PME, des PMI... Notre milieu rural a des atouts que bien d'autres n'ont pas.

Nos finances sont très limitées et 2019 ne devra pas prévoir d'autres investissements que ceux engagés.

L'entente parfaite entre élus et agents permet d'avancer rapidement sur nos projets et je souhaite pour la fin du mandat (mars 2020) que tout ce qui est engagé soit abouti.

Encore merci à tous pour le temps donné à notre Communauté de Communes et à votre volonté de travailler en harmonie.

Jacky BRETON,
Président.